

Schoulbuet

Informationsblat (numéro spécial)
septembre 2014

Organisation scolaire 2014/2015



Commune de Sanem

**RENTRÉE DES CLASSES
POUR L'ANNÉE
SCOLAIRE 2014/2015**

**LUNDI,
LE 15 SEPTEMBRE 2014
A 8.00H**

LE PREMIER JOUR DE CLASSE SERA
UNE JOURNÉE ENTIÈRE.

A noter que les photos qui illustrent ce Schoulbuet ne sont pas forcément en relation directe avec le chapitre traité sur la même page.

Impressum:

Editeur: Administration communale de Sanem 2014

Conception rédactionnelle: Mme Myriam Cecchetti

Mise en page et layout: Textes&Design s.à r.l. - Soleuvre

impression: Imprimerie Schlimé - Bertrange

Chères citoyennes, chers citoyens, chers parents, chers élèves,

La rentrée scolaire approche à grands pas. Une nouvelle étape dans la vie de nombreux élèves, enseignants et parents commence. Quel suspens !

Suite à une demande croissante des parents, notre commune a lancé un nouveau projet, où les enfants de l'éducation précoce peuvent également être admis à nos structures d'accueil. Ainsi, à partir de l'année scolaire à venir, deux classes supplémentaires vont fonctionner à l'école Chemin Rouge à Belvaux respectivement à l'école de Sanem, où les enfants ont la possibilité d'être gardés en dehors des heures de classe par nos maisons relais. En outre, un plan d'encadrement périscolaire (PEP) a été élaboré en étroite collaboration avec le personnel enseignant, le personnel de nos maisons relais et les associations de notre commune regroupant toutes les activités para- et périscolaires offertes aux enfants de notre enseignement fondamental.

Je tiens à féliciter et à remercier tous les enfants, leurs parents, le personnel enseignant, éducatif et administratif, les membres de la commission scolaire et Madame Jeanne Letsch, inspectrice de notre enseignement fondamental, pour leur engagement et leur collaboration dans la mise en pratique de la législation sur la nouvelle «école fondamentale» les dernières années en espérant que cette collaboration soit maintenue pour l'avenir. Un grand Merci au Comité de cogestion, avec leur président Monsieur Guy Theis, pour leur soutien et leur formidable travail ainsi qu'à notre service scolaire avec Monsieur Steve Reuter comme responsable.

Il s'avère indispensable de maintenir la bonne coopération entre les parents, le corps enseignant, les responsables des maisons relais et l'administration communale dans le futur. Seulement ce partenariat, qui me semble essentiel, pourra garantir le bon fonctionnement de l'enseignement fondamental et contribuera à augmenter les chances de réussite scolaire de nos enfants. En tant que responsables politiques, un de nos défis est la mise en place d'infrastructures scolaires modernes et fonctionnelles pour y donner un enseignement de haute qualité et de créer un environnement écolier favorable. Ainsi, des moyens financiers importants ont été investis les années passées et les investissements vont être poursuivis pendant les années à venir.

Mais non seulement de bonnes infrastructures nous tiennent à cœur, mais aussi l'engagement de nos enseignantes et enseignants. Et cet engagement est visible à travers tous les projets («SLD», «Zesumme si mär stoark», «bourse à livres», «fêtes multiculturelles», «gesond iessen, méi bewegen» pour en nommer seulement quelques-uns) auxquels notre corps enseignant participe.

Je tiens à souhaiter aux élèves et à leurs parents, à l'ensemble du corps enseignant ainsi qu'à tous les intervenants une année scolaire 2014/2015 pleine de succès et de satisfaction.

Myriam Cecchetti

échevine – ayant sous ses attributions l'éducation
Présidente de la commission scolaire



Georges Engel
bourgmestre



Myriam Cecchetti
échevine - ayant
sous ses attributions
l'éducation



**Simone
Asselborn-Bintz**
échevine



Marco Goelhausen
échevin

Bonne rentrée à tous!

Index:

	Editorial	3
	Index	4
L'organisation à l'école	Ressorts scolaires	6
	Les heures de classe	7
	Vacances et congés scolaires 2014/2015	8
	L'obligation scolaire	9
	Les classes et titulaires	10-12
	Equipe multiprofessionnelle et mobile	13-17
	Projet „Zesumme si mer staark“	18-20
	Les plans de réussite scolaire	21
	Le Centre Thérapeutique	22-23
	Charte	24-25
	Pour l'école, achetez malin	26-27
	Cours d'enseignement religieux / Education morale et sociale	28
	Obligations scolaires - Dispenses	29-30
Les acteurs de l'école	Les enfants	32
	Les enseignants	33-36
	La commission scolaire	37
	Le comité de cogestion	38-39
	Le conseil des parents	40-41
	Le service scolaire communal	42
Autour de l'école	L'équipe multiprofessionnelle de l'Education différenciée	44
	Plan d'Encadrement Périscolaire – PEP	45
	La médecine scolaire	46
	Le service „RASE“	47
	Eltereschoul Janusz Korczak	48-49
	Dysphasie	50-51
	Besonderer Geschwister a.s.b.l	52
	Service "Krank Kanner Doheem"	53-55
	Service-Medico-Socio-Scolaire / LASEP	56
	Das neue "Mega-Spill"	57-58
	Schoul - Projets	59-69
	Gesond iessen	70-72
Avant et après l'école	La Maison Relais	74-77
	Les équipes éducatives	78-82
	AMARE	83-84
Le chemin vers l'école	Transport scolaire / Transport individuel	86
	Sans voiture à l'école	87
	La sécurité des enfants d'abord	88-95

L'Organisation de l'école



Ressorts scolaires pour l'année scolaire 2014-2015

1. école Belvaux-Poste:

École pour garçons et filles de **Belvaux**, habitant les rues suivantes :

rue des alliés, rue Belair, rue du bois, rue GD Charlotte, rue du chemin de fer, rue du coin,, rue Dicks Lentz, quartier de l'église, rue d'Esch (No pairs: début - No 106; No impairs: début - 107), rue de la fontaine, rue de France, rue de la gare (début - No 28), rue de Hussigny, rue des jardins, rue Marie Curie, rue de la poste, rue des prés, rue de Soleuvre (No pairs: début - No 60; No impairs: début - 45), rue Marguerite Thomas-Clement, rue du stade, rue de l'usine , rue Josephine Welu-Scherer et rue Wenschel.

2. école Chemin Rouge:

École pour garçons et filles de **Belvaux**, habitant les rues suivantes :

rue Salvadore Allende, rue Jean l'Aveugle, rue Jacques Battin, rue Henri Bessemer, rue Nicolas Biever, rue du Brill, rue des Champs, rue de Chauffailles, rue Albert Einstein, rue de l'électricité, rue d'Esch (No pairs: 108 - fin; No impairs: 109- fin), rue Charly Gaul, rue d'Oradour-sur-Glane, rue Henri Grey, rue Pit Kremer, rue Robert Krieps, rue Pierre Krier, rue Emile Metz, rue Aloyse Meyer, rue Marie-Paule Molitor-Peffer, rue Neuve, rue de Roanne, rue Michel Rodange, Chemin Rouge, rue Sigefroi, rue de Soleuvre (No pairs: 90 - fin; No impairs: 61- fin), rue Edouard Thill, rue Sidney Thomas, rue Henri Tudor, rue Waassertrap ainsi que les rues du quartier Square-Mile.

École pour garçons et filles de **Soleuvre**, habitant les rues suivantes :

rue d'Ehlerange, rue Pierre Frieden, rue Joseph Frisoni, rue de Lidice, rue Metzlerlach, rue Marcel Reuland, rue Michel Rodange et Chemin Rouge.

3. école Soleuvre 2000:

École pour garçons et filles de **Soleuvre**, habitant les rues suivantes :

rue Basse, rue Belle-Vue, rue de Belvaux, rue du bois, rue des champs, rue du château, rue Winston Churchill, rue de la croix, rue Denneboesch, rue de Differdange (No pairs: début - No 50; No impairs: début - 57), rue de l'église, rue d'Esch, rue de la fontaine, rue de la gare (281 - fin), rue Charles de Gaulle, rue Prince Jean, rue JF Kennedy, rue du Knapp, rue de Limpach, rue Loetschef, rue du Nord, rue des prés, rue du puits, rue FD Roosevelt, rue des rosiers, rue de Sanem et rue Robert Schuman.

4. école Scheuerhof:

École pour garçons et filles de **Belvaux**, habitant les rues suivantes:

rue de la gare (40-fin), rue d'Obercorn, rue Galgebierg, rue du Chemin de Fer.

École pour garçons et filles de **Soleuvre**, habitant les rues suivantes :

An der Gewaennchen, op der Bach, rue des acacias, rue Jean Anen, rue des aubépines, rue des chênes, rue de Differdange (No pairs: 66 - fin; No impairs: 69 - fin), rue des érables, rue de la gare (début - 251), rue Emile Mayrisch, rue d'Obercorn, rue du parc, rue Pierre Dupong, rue Léon Kauffman, rue Pierre Neiertz, rue Scheuerhof, rue des sorbiers, rue des tilleuls, rue Dr. Welter, place Edmon Zinnen.

5. école Sanem:

École pour garçons et filles de toute la localité de **Sanem**

6. école Ehlerange:

École pour garçons et filles de toute la localité d'**Ehlerange** ainsi que pour les enfants habitant la rue Aessen à **Soleuvre**.

Toutefois, l'administration communale de Sanem se réserve le droit de procéder à des adaptations des limites des ressorts scolaires en cas de besoin.

Les heures de classe

Les heures de classe du cycle 1 de l'enseignement fondamental (éducation précoce et préscolaire)

Les classes de l'éducation précoce et préscolaire fonctionnent selon l'horaire suivant:

Leçon	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
1 ^{re} du matin	8.00-8.55	8.00-8.55	8.00-8.55	8.00-8.55	8.00-8.55
2 ^e du matin	8.55-9.50	8.55-9.50	8.55-9.50	8.55-9.50	8.55-9.50
3 ^e du matin	10.05-11.00	10.05-11.00	10.05-11.00	10.05-11.00	10.05-11.00
4 ^e du matin	11.00-11.45	11.00-11.45	11.00-11.45	11.00-11.45	11.00-11.45
1 ^{re} de l'après-midi	14.00-14.55		14.00-14.55		14.00-14.55
2 ^e de l'après-midi	14.55-15.50		14.55-15.50		14.55-15.50

Les récréations ont lieu de 9.50 heures à 10.05 heures.

Les heures de classe des cycles 2 à 4 de l'enseignement fondamental

Les classes de l'enseignement primaire fonctionnent selon l'horaire suivant:

Leçon	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
1 ^{re} du matin	8.00-8.55	8.00-8.50	8.00-8.55	8.00-8.50	8.00-8.55
2 ^e du matin	8.55-9.50	8.50-9.40	8.55-9.50	8.50-9.40	8.55-9.50
3 ^e du matin	10.05-11.00	9.40-10.30	10.05-11.00	9.40-10.30	10.05-11.00
4 ^e du matin	11.00-11.55	10.45-11.35	11.00-11.55	10.45-11.35	11.00-11.55
5 ^e du matin		11.35-12.25		11.35-12.25	
1 ^{re} de l'après-midi	14.00-14.55		14.00-14.55		14.00-14.55
2 ^e de l'après-midi	14.55-15.50		14.55-15.50		14.55-15.50

Les récréations ont lieu :

- le lundi, le mercredi, le vendredi de 9.50 heures à 10.05 heures.
- le mardi et le jeudi de 10.30 heures à 10.45 heures.

L'éducation préscolaire est obligatoire pour tout enfant âgé de 4 ans au 31.08.2014. En cas d'absence non motivée d'un enfant, l'administration communale entamera les procédures prévues par la nouvelle loi scolaire.

Admissibilité des enfants

Sont admissibles aux classes préscolaires:

- les enfants âgés de 4 ans révolus avant le 1er septembre 2014 (cycle 1.1)
- les enfants âgés de 5 ans révolus avant le 1er septembre 2014 (cycle 1.2)

Vacances et congés scolaires 2014/2015

Année scolaire 14/15	Début	Fin
Année scolaire 14/15	Lundi, 15 septembre 2014	Mercredi, 15 juillet 2015
Toussaint	Samedi, 25 octobre 2014	Dimanche, 2 novembre 2014
Noël	Samedi, 20 décembre 2014	Dimanche, 4 janvier 2015
Carnaval	Samedi, 14 février 2015	Dimanche, 22 février 2015
Pâques	Samedi, 4 avril 2015	Dimanche, 19 avril 2015
Pentecôte	Samedi, 23 mai 2015	Dimanche, 31 mai 2015
Vacances d'été	Jeudi, 16 juillet 2015	Lundi, 14 septembre 2015

Remarques:

Le lundi, 15 septembre 2014, jour de la reprise des classes, est une journée de classe entière. Les enfants sont à congédier à la fin des cours de l'après-midi.

Nous rappelons également qu'aucun enfant scolarisé n'a le droit de partir en vacances avant le début des vacances, ni de prolonger les vacances au-delà de la date de la rentrée.

Jours de congé isolés

Fête de St.Nicolas	samedi, 6 décembre 2014
Pèlerinage	jeudi, le 30 avril 2015
1^{er} mai	vendredi, 1 ^{er} mai 2015
Ascension	jeudi, 14 mai 2015
Fête nationale	mardi, 23 juin 2015



Le lendemain de la 1^{re} Communion les classes du 3^e cycle de l'enseignement fondamental fonctionnent normalement. Toutefois, les enseignants de ces classes voudront bien accepter d'éventuelles excuses écrites concernant les absences d'élèves au cours de la matinée.

L'obligation scolaire

L'obligation scolaire

Durée de l'obligation scolaire

Conformément à l'article 7 de la loi du 6 février 2009 relative à l'obligation scolaire, tout enfant habitant le Luxembourg âgé de quatre ans révolus avant le premier septembre, doit fréquenter l'école. Cette obligation s'étend sur douze années consécutives à partir du premier septembre de l'année en question.

A la demande des parents et sur autorisation du conseil communal, l'admission au premier cycle de l'enseignement fondamental peut être différée d'une année si l'état de santé ou si le développement physique ou intellectuel de l'enfant justifie cette mesure. Les parents adressent leur demande à l'administration communale en y joignant un certificat établi par un pédiatre.

Dispense de la fréquentation scolaire

Des dispenses de fréquentation peuvent être accordées sur demande motivée des parents:

- par l'instituteur pour une durée ne dépassant pas une journée;
- par le président du comité d'école pour une durée dépassant une journée;

Sauf autorisation du ministre, l'ensemble des dispenses accordées ne peut dépasser quinze jours dont cinq jours consécutifs par année scolaire.

Pénalités

Selon l'article 14 de la loi du 6 février 2009 relative à l'obligation scolaire, les parents ont l'obligation de veiller à ce que leur enfant fréquente régulièrement l'École et participe aux cours et activités scolaires.

En cas d'infraction à cette disposition le collège des bourgmestre et échevins met les parents en demeure par écrit de se conformer à la loi. A défaut des parents de se conformer à l'obligation scolaire dans un délai de huit jours à partir de la mise en demeure, le collège échevinal en informe le ministère public. Les infractions à l'article 14 de la prédite loi sont punies d'une amende de 25 à 250 euros.

Suivant la circulaire du 21 avril 1994, Art. 2.5.2., les autorités scolaires refuseront toute demande des parents d'élèves qui ont l'intention de partir en vacances pendant le temps de classe, sauf les cas d'extrême urgence ou nécessité, laissés à l'appréciation des autorités scolaires.



Les classes et titulaires

Ecole Belvaux-Poste

classe

cycle 1.0 (Gr. 1)	LINSTER Carine ATZEI Daniela
cycle 1.1 + 1.2	FREILINGER Corine
cycle 1.1 + 1.2	DEMUTH Sylvia
cycle 1.1 + 1.2	PESCH Christiane
cycle 2.1	ATZEI Federica
cycle 2.1	BATTING Joëlle
cycle 2.2	BLASEN Carine
cycle 2.2	FREILINGER Max
cycle 3.1	LISPI Roberto
cycle 3.1	RAACH Pascal
cycle 3.2	NEY Cyrille
cycle 3.2	SONNETTI Rémy
cycle 4.1	MALANÉ Ben
cycle 4.1	WEIS Georges
cycle 4.2	ANDRÉ Thierry
cycle 4.2	WINTERSDORF Joël

Groupe d'intégration KLENSCH Nadine

team-teaching C1	SCHMIT Nicole
team-teaching C2	BATTING Joëlle
team-teaching C3	DEMUTH Anne
team-teaching C4	RINGS René + TRIERWEILER Gilles

surnuméraires

éd. physique	LORANG Steve + TIRONI Olga
éd. morale et soc.	assuré par les enseignants "team-teaching"
éd. religieux	BROSIUS Yves

 Cycle 1
 Cycle 2

 Cycle 3
 Cycle 4

Ecole Chemin Rouge

classe

cycle 1.0 (Gr. 2)	SASSEL Martine JUCHEM Diane
cycle 1.0 (Gr. 3)	SCHONG Mandy VIDOTTO Julie
cycle 1.1 + 1.2	BIJAOUI Morgane
cycle 1.1 + 1.2	JUNGEN Danielle
cycle 1.1 + 1.2	MATHIAS Nancy
cycle 1.1 + 1.2	STELAND Sonja
cycle 1.1 + 1.2	THILTGES Judith
cycle 2.1	KLEIN Nadine
cycle 2.1	TRIERWEILER Patrice
cycle 2.2	CARRARA Manon
cycle 2.2	COLLING Jeanne
cycle 2.2	MATHIAS Sandra
cycle 3.1	FERRANTE Carlo
cycle 3.1	HARY Marco
cycle 3.2	BERNARD Kim
cycle 3.2	SPIGARELLI Laura
cycle 3.2	THEIS Christiane
cycle 4.1	GARDULA Lynn
cycle 4.1	NOTHUM Vincent
cycle 4.2	BARTHOLME Tessy
cycle 4.2	BIREN Carole
cycle 4.2	WEIS Stéphanie

appui LEVI Cynthia

team-teaching C2	EYSCHEN Lynn
team-teaching C2	SOUSA CUNHA Catia
team-teaching	JEITZ Eric
team-teaching C3	WALTHER Georges
team-teaching C3+4	KLEIN Cindy

surnuméraires

éd. physique	JEITZ Eric
cycle 1.1	KIRSCH Françoise
ens. morale et soc.	WALTHER Georges
ens. Morale et soc.	STORS Nadja
ens. religieux	MEYERS Lidia
ens. religieux	SCHILTZ Suzette
différentes branches	KLEIN Cindy
différentes branches	SOUSA CUNHA Catia

Les classes et titulaires

Ecole Scheuerhof

classe

cycle 1.0 (Gr. 5)	RICHARD Sandy SCHLEICH Sharon GANTREL Carole
cycle 1.1 + 1.2	GREIVELDINGER Martine
cycle 1.1 + 1.2	KLEIN Danielle
cycle 1.1 + 1.2	MERSCH Karin
cycle 2.1	LOPEDOTE Kim
cycle 2.1	SCHMIT Danielle
cycle 2.2	CZERWONKA Richard
cycle 2.2	NEY Patrick
cycle 3.1	CONZEMIUS Marc
cycle 3.2	GUILLAUME Kirsten
cycle 3.2	THEIS Guy
cycle 4.1	ROSA Claudia
cycle 4.2	GIACOMINI Caroline
cycle 4.2	REICHLING Laurence

appui EWERLING Nadine

team-teaching C1	LOUTSCH Tanja
team-teaching C2-3	MICHELS Stephanie
team-teaching C3-4	SCHLECK Laurent

surnuméraires

éd. physique	WEIBEL Monique
ens. morale et soc.	assuré par les enseignants "team-teaching"
ens. religieux	RODERBURG Myriam

Centre Sportif "Roger Krier"

natation	FIORIFERI Nicole (maître-nageur)
natation	MORANG Joël (maître-nageur)
natation	FREYLINGER Danielle
natation	THOMMES Joëlle
natation	RIGO Gilles

Ecole Sanem

classe

cycle 1.0 (Gr. 7)	ATZEI Alessandra BUSO Jeannette
cycle 1.0 (Gr. 8)	COPETTE Martine HALSDORF Sandy
cycle 1.1 + 1.2	KOSTER Kim
cycle 1.1 + 1.2	PICCO Veronica
cycle 2.1	MULLER Anik
cycle 2.1	HIPPERT Surya
cycle 2.2	LOPES Isabelle
cycle 2.2	WEILER Martine
cycle 3.1	KRIEPS Anouk
cycle 3.2	MULLER Dominique
cycle 4.1	RINGS Isabelle
cycle 4.1	ZAHLES Marianne
cycle 4.2	TERMONT Marianne

appui GENGLER Michèle

surnuméraires

C 1	WILTGEN Nathalie
éd. physique	HINTERSCHIED Ginette
ens. morale et soc.	SCHONG Pascale
ens. religieux	SCHUMMER Monique
différentes branches	DELLI ZOTTI Marthe + SCHONG Pascale

Ecole Soleuvre Centre

classe

cycle 1.0 (Gr. 4)	ARANI Diane GOERGEN Claudine
cycle 1.1 + 1.2	BEAUME Martine
cycle 1.1 + 1.2	GENGLER Pascale
cycle 1.1 + 1.2	PIERRE Sarah

surnuméraires

cycle 1	DIVIS Lenka + ZUANG Carole
---------	-------------------------------

Les classes et titulaires

Ecole Soleuvre 2000

classe

cycle 2.1	LAHURE Béa
cycle 2.1	THEIS Marc
cycle 2.2	JUNG Marc
cycle 2.2	MARSON Christine
cycle 3.1	BINSFELD Nadine
cycle 3.1	CASTAGNA Luc
cycle 3.2	MARQUART Anouk
cycle 3.2	MAZZI Laurence
cycle 4.1	KOHN Laura
cycle 4.1	THEISEN Pascal
cycle 4.2	SZABO Liane
cycle 4.2	WESTER Ronny

appui HUBERTY Ludovic

surnuméraires

éd. physique	THILL Johanna
ens. morale et soc.	WALISCH Françoise
ens. religieux	LEYSEN Marie-Léonie
différentes branches	SIMON Monique

Ecole Ehlerange

classe

cycle 1.0 (Gr. 8)	TRIERWEILER LAURA TIRODE Sandy
cycle 1.1 + 1.2	TRIERWEILER LAURA
CYCLE 1.1 + 1.2	WAGENER CYNTHIA
cycle 2.1 + 2.2	KIRPS Jos
cycle 2.1 + 2.2	LUZI Christine
cycle 3.1 + 3.2	CIACCHI David
cycle 3.1 + 3.2	KAUFFMANN Tessy
cycle 4.1. + 4.2	TONNAR Dan
cycle 4.1. + 4.2	WALISCH Peggy

team-teaching C1	BETZ Nathalie
team-teaching C2-4	BILTGEN Laurent
team-teaching C2-4	MARINANGELI David

surnuméraires

éd. physique	titulaires de classe
éd. morale et soc.	assuré par les enseignants "team-teaching"
éd. religieux	MEYERS Lydia SCHUMMER Monique

Projet pédagogique

équipe SLD

POIGNARD Nadine (coordinatrice)	SIEBENALER Carmen (secrétaire CIS)
BRITZ Stéphanie	EWEN Carole
EWERLING Nadine	FABER Martine
GENGLER Michèle	HUBERTY Ludovic
KLENSCH Nadine	LAMBORELLE Carole
LEVI Cynthia	METZ Christiane
STEFFES Eliane	TIRONI Olga
WEILAND Nancy	WEISEN Linda

accueil mobile WILHELM Patricia

SALUCCI Déborah

appui - langue lux. BETZ Nathalie

Centre Thérapeutique de la Fondation Kannerschlass

HILGER Elisabeth

TEMPELS Pascale

Équipe multiprofessionnelle et mobile

CONCEPT PÉDAGOGIQUE Specific Learning Differences

LE CONCEPT PÉDAGOGIQUE SLD



Pour pouvoir faire face aux défis actuels de l'école et œuvrer pour le bien-être de tous les élèves, les responsables de la Commune de Sanem ont opté pour une pédagogie inclusive garantissant la pleine participation de tous les élèves à l'enseignement quels que soient leurs différences, leurs points forts respectivement leurs difficultés.

Dans ce but, les années précédentes, un projet pédagogique a été lancé par les écoles de Sanem et s'est développé et définitivement institutionnalisé en tant que concept pédagogique SLD.

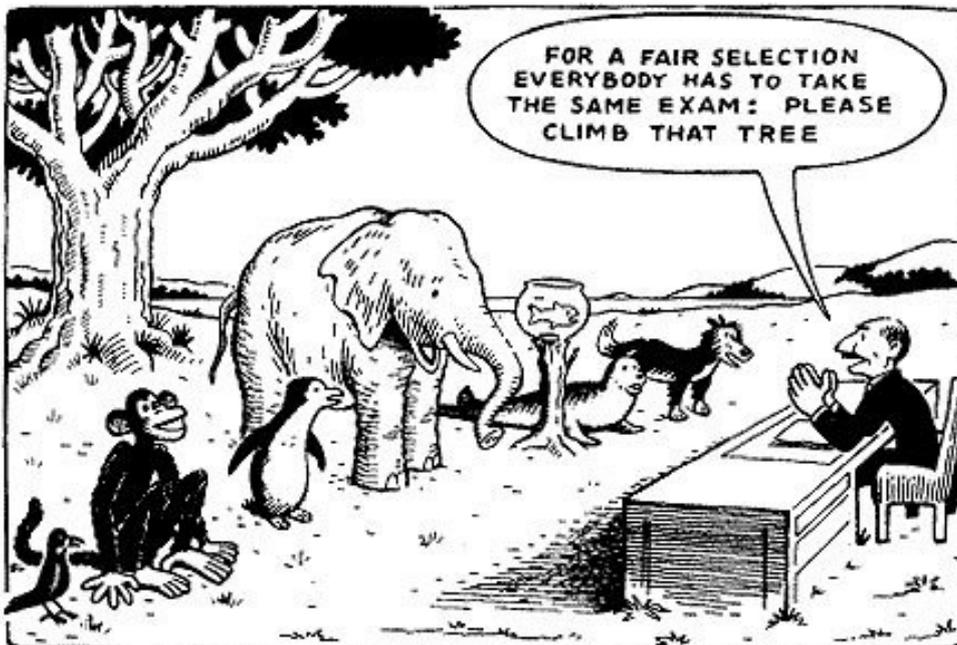
Ce concept pédagogique est valorisé par une équipe mobile composée par des membres multi-professionnels, enseignants brevetés, enseignants, éducateurs gradués, éducateurs, thérapeute équestre et pédagogues diplômés, qui ont suivi des formations spécifiques dans divers domaines.

Cette équipe est destinée à encadrer les élèves à besoins spécifiques en coopération avec les enseignants des cycles respectifs et en collaboration avec tous les services socio-éducatifs de la Commune de Sanem.

ORIGINALITE

L'originalité de l'équipe réside dans la mobilité et surtout dans le caractère multi-professionnel qui réunit des compétences multiples et complémentaires:

la collaboration entre les membres de l'équipe d'un côté et avec les enseignants et les parents d'un autre côté, la complémentarité des tâches, le soutien mutuel et surtout un échange régulier d'idées et des réunions concertantes avec tous les membres de l'équipe, l'inspectrice et le coordinateur du projet...voilà les garants d'un encadrement optimal pour les enfants visés par le projet.



Équipe multiprofessionnelle et mobile



Objectif principal

Encadrer l'élève sur tous les niveaux de son développement **cognitif, affectif, social** et **moteur**.

- o Encadrer l'élève dans son développement cognitif
 - Appui mobile
 - Intégration maximale dans la classe d'attache
- o Observation pédagogique dans l'environnement socio-scolaire
 - Diagnostique de soutien
 - Consultation et médiation
 - Apprendre à se retrouver dans la vie quotidienne
- o Collaboration avec tous les responsables impliqués (enseignants, parents, services socio-éducatifs)
 - Travail en équipe multidisciplinaire
 - Différencier les apprentissages et les évaluations (plan de prise en charge) en respectant le niveau de compétences actuel de l'élève
 - Consultation, Médiation, Guidance pour les parents, enseignants et élèves

ENCADREMENT PÉDAGOGIQUE

- o pour des élèves présentant des lacunes scolaires, nécessitant temporairement un appui pour se trouver épaulés et pour (re)trouver ainsi les moyens de suivre au maximum le programme offert dans leur classe d'attache ;
- o pour des élèves présentant d'importants retards cognitifs resp. de développement qui nécessitent un appui intensif défini par un plan de prise en charge individualisé ;
- o pour des élèves éprouvant des difficultés à lire, écrire, calculer, s'exprimer (dyslexie, dyscalculie, dysphasie, dysorthographe) qui nécessitent une approche pédagogique différenciée et un entraînement fonctionnel par un personnel à formation spécifique ;
- o pour des élèves primo arrivants qui méritent un accueil convenable ainsi qu'un apprentissage d'une langue véhiculaire ;
- o pour des élèves qui ne maîtrisent pas de manière suffisante la langue luxembourgeoise resp. dont les compétences de langue ne sont pas suffisamment développées ;
- o pour des élèves ayant des déficits au niveau de la perception resp. de l'attention et/ou présentant des troubles de comportement nécessitant un plan de prise en charge individualisé,
- o pour des élèves nécessitant un entraînement fonctionnel,
- o pour des élèves en difficultés nécessitant un suivi psychopédagogique,
- o pour des élèves surdoués,
- o pour les élèves du préscolaire des cours de langue luxembourgeoise.

Les enfants qui nécessitent un accompagnement SLD, sont considérés individuellement, les prises en charges sont établies et organisées sur mesure sans mettre de nom sur une déficience éventuelle.

OFFRE DE SERVICE

Appui intégré:

Intervention au sein du cycle ; aide et soutien prononcés pour enfants présentant des retards de développement (surtout au cycle 2 pour favoriser l'alphabétisation).

Gymnastique correctionnelle:

Exercices moteurs et psychomoteurs offerts au sein du cycle 1 et 2 pour enfants présentant des retards de développement moteur (motricité globale respectivement fine) et psychomoteur.

TOC - Time Out Center:

Ecoute active offrant un suivi aux enfants montrant des problèmes sociaux et émotionnels suite à un événement troublant soit au niveau familiale (divorce, relation, décès, violence, négligences...) soit au niveau scolaire.

Zoothérapie:

Thérapie offerte au sein de l'horaire scolaire régulier à des enfants présentant soit des troubles de comportement soit de grosses déficiences de perception manquant de confiance en soi et d'équilibre émotionnel et corporel.

Babelclub:

Cours de langue luxembourgeois offerte au niveau du cycle 1 à des enfants qui soit ne maîtrisent pas encore la langue luxembourgeoise soit présentent des retards de développement de la langue.

Primo-arrivant:

Accueil des enfants venus récemment au pays ; encadrement et offre de cours de langue intensifs d'une langue véhiculaire d'enseignement fondamental au sein du cycle.

Observation pédagogique et diagnostic de soutien:

Observation de l'environnement socio-éducatif de l'enfant afin de donner un aperçu sur ses compétences actuelles (développement social, développement des perceptions, langue). Diagnostique qui vise à relever les points forts et les besoins prioritaires soit pour prévenir des difficultés d'apprentissages soit pour pouvoir intervenir en cas de



difficultés (langue, mathématiques, orthographe, lecture,...)

Différenciation des apprentissages:

Intervention au sein du cycle afin d'adapter les offres d'apprentissages aux compétences des enfants à besoins spécifiques concernant les niveaux : compétences de langue, mathématiques, lecture et orthographe.

Entraînement fonctionnel:

Exercices spécifiques offerts au sein du cycle aux enfants présentant des problèmes au niveau du développement des perceptions (auditive, visuelle, spatiale et/ou temporelle).

Consultations pour parents:

Renseigner les parents sur les points forts et les besoins prioritaires de leurs enfants ; donner des tuyaux éducatifs, proposer éventuellement des aides d'un spécialiste externe.

Médiation:

Médiation en cas de conflit soit entre professionnels et parents, entre professionnels et enfants, entre parents et enfants.

Documentations des progrès:

Etablir des plans de prise en charge individualisés pour les élèves nécessitant un soutien basé sur leur niveau de compétence actuel.

Entraînement intensif:

Exercices spécifiques pour faire avancer les enfants surdoués.

Équipe multiprofessionnelle et mobile

L'équipe se présente

Coordination et responsables du concept pédagogique SLD		
POIGNARD Nadine	Ecoles de la Commune de Sanem	éducatrice graduée médiatrice
SIEBENALER Carmen	Ecoles de la Commune de Sanem	institutrice brevetée secrétaire CIS médiatrice

Responsables de l'encadrement SLD des élèves		
KLENSCH Nadine	BELVAUX-POSTE	institutrice brevetée
HIRT-BRITZ Stephanie	CHEMIN ROUGE	éducatrice graduée
LAMBORELLE-MERTENS Carole	CHEMIN ROUGE	éducatrice graduée
LEVI Cynthia	CHEMIN ROUGE	institutrice brevetée
EWEN-SCHWIRTZ Carole	SANEM	Éducatrice/ Zoothérapeute
ANEN Kim	SCHEUERHOF	éducatrice graduée
METZ Christiane	SCHEUERHOF	éducatrice graduée
EWERLING Nadine	SCHEUERHOF	institutrice brevetée
HILGER Elisabeth	Centre Thérapeutique	institutrice brevetée
BETZ Nathalie	divers Bâtiments	Inst. brevetée/Zoothérapeute
DIVIS Lenka	divers Bâtiments	institutrice brevetée
FABER Martine	divers Bâtiments	institutrice brevetée
GENGLER Michèle	divers Bâtiments	institutrice brevetée
SALUCCI-SATIRI Deborah	divers Bâtiments	éducatrice
TIRONI Olga	divers Bâtiments	chargée de cours
WEILAND Nancy	divers Bâtiments	éducatrice graduée
WILHELM Patricia	divers Bâtiments	éducatrice graduée
STEFFES Eliane	2000	éducatrice graduée
HUBERTY Ludovic	2000	Instituteur breveté

PERSONNES DE CONTACT:

lu-ve: 08.00h - 12.00h

+ 352 621 30 89 30

+ 352 621 21 22 69

POIGNARD Nadine

SIEBENALER Carmen

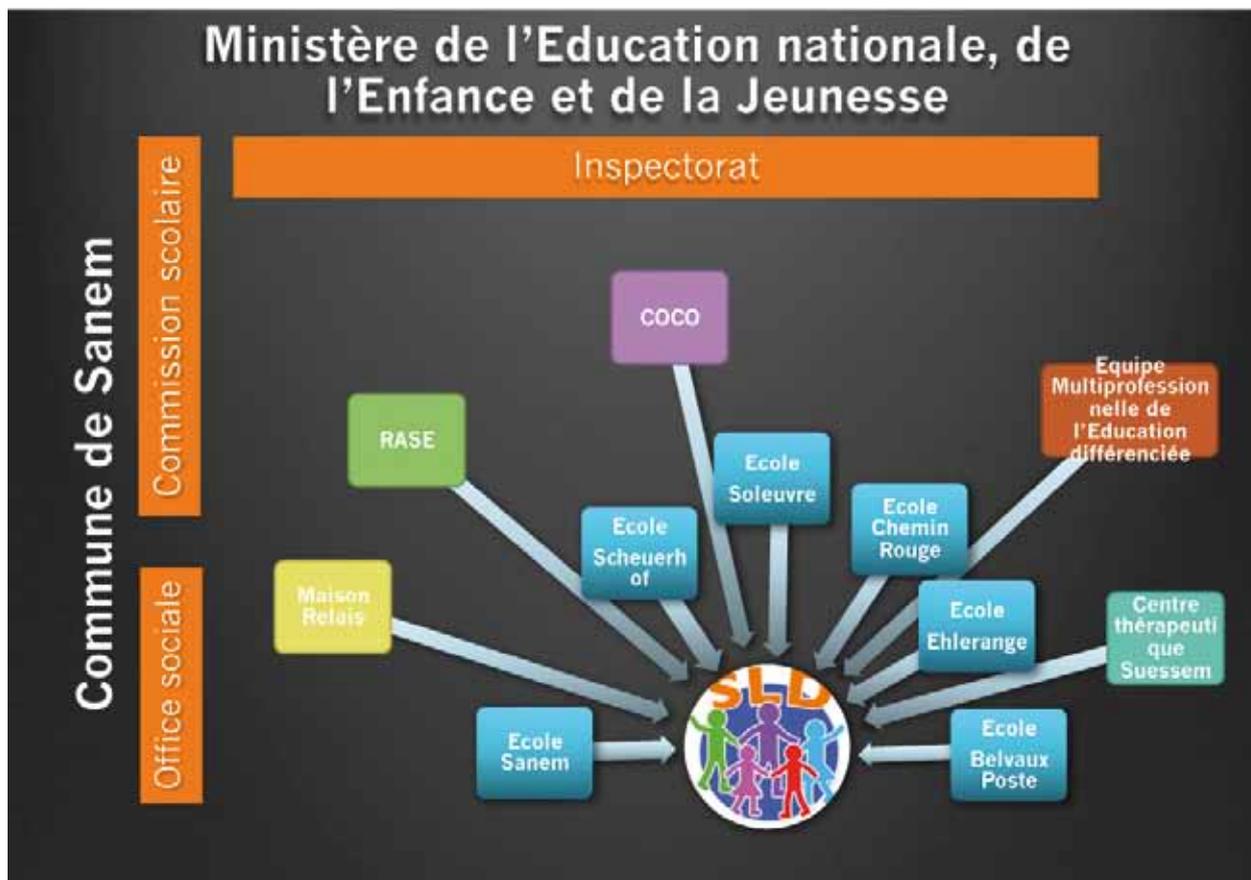
Ecole Scheuerhof / Bureau SLD

3, rue Scheuerhof

L-4492 Soleuvre

nadine.poignard@education.lu

carmen.siebenaler@education.lu



1^{ère} rangée d.g.à.d.: Nadine KLENSCH, Nathalie ROTH, Christiane METZ, Stephanie BRITZ
 2^{ème} rangée, d.g.à.d.: Eliane STEFFES, Nancy WEILAND, Deborah SATIRI, Michèle GENGLER, Lenka DIVIS,
 Ludovic HUBERTY, Carole Schwirtz, Nathalie BETZ, Nadine POIGNARD, Carmen SIEBENALER,
 Nadine EWERLING, Carole MERTENS, Jeanne LETSCH

Das Grundschulprojekt: «Zesumme si mir staark!»

Es ist schon eine kleine Tradition. Seit 2006 organisieren der Schöffenrat und das Amt für Chancengleichheit der Gemeinde Sanem in Kooperation mit dem Comité de Cogestion des Enseignants das **Grundschulprojekt „Zesumme si mir staark“**. Im Schuljahr 2013/2014 führten wir das Projekt in seiner 5. Auflage weiter.

Seit längerer Zeit steht das Projekt unter der Schirmherrschaft des **Bildungsministeriums, des Gesundheitsministeriums und des Chancengleichheitsministeriums**. An dieser Stelle möchten wir diesen Ministerien **ganz herzlich für ihre Unterstützung danken**.

Wir **danken allen Beteiligten**, insbesondere **den Lehrer/innen, dem Comité de Cogestion, der Schulinspektorin und den Referent/innen** für ihr Engagement seit Beginn des Projektes. Die positive Resonanz in Zahlen: 100 Workshops fanden im Schuljahr 2011/2012 statt und über 40 Klassen nahmen teil. Dies als ein **Beispiel** für die rege Beteiligung.

Die 5. Auflage des Projektes im vergangenen Schuljahr 2013/2014 bestand aus **drei Arten von Workshops für Schüler/innen mit den Themen: „Kommunikation & Gewaltprävention“, „Check your softskills – Gefühle von Jungen und Mädchen“ sowie „Körperarbeit“**. Die insgesamt 23 Workshops waren **sofort ausgebucht**. Besonders erfreulich diesmal, dass sich **aus nahezu allen Schulgebäuden** Klassen anmeldeten.

Die Schüler haben **wunderbar mitgearbeitet**. In der Folge eine Beschreibung der 5 Schüler-Workshops, die bisher das Projekt prägten und in diesem Schuljahr ausnahmsweise aus Kosten- und Zeitgründen nicht allesamt angeboten werden konnten. Sie beabsichtigen, **Gesundheit auf ganzheitliche Weise zu fördern sowie praxis- und erlebnisorientierte Methoden** anzuwenden. Oberstes Ziel ist die Prävention.

DER SCHÜLER-WORKSHOP: „KOMMUNIKATION & GEWALTPRÄVENTION“



mit der Pädagogin Irene Stangl kann ab der 3. Grundschulklasse gebucht werden und dauert einen Morgen. Inhalt und Lernziele sind u.a.:

- Selbstbehauptung (Wer bin ich und wie kann ich mich selbst durchsetzen und behaupten?)
- Kommunikation (Wie kann ich mich ausdrücken und meine Meinung sagen ohne andere zu verletzen?)
- Sensibilisierung der Geschlechterrollen (Warum es gut und wichtig ist, das eigene und das andere Geschlecht zu verstehen.)
- die Ich – und Sozialkompetenz von Schülerinnen und Schülern zu stärken und ihnen vermitteln, dass „stark sein und sich selbst behaupten“ und „fair miteinander umgehen“ kein Widerspruch sein muss
- dass jeder einzelne seine Stärken und Schwächen besitzt und dass gerade diese Vielfalt der Eigenschaften und Fähigkeiten wichtig für eine Klassengemeinschaft sind.

DER SCHÜLER-WORKSHOP: „KÖRPERARBEIT“

ist ein zweiteiliger, d.h. zwei Morgen umfassender Workshop für den Cycle 1/Précoce bis 4 unter der Leitung der Erzieherin und Tanzpädagogin Carole Moris sowie der Pädagogin Ruth Marchewka.

Das Schulprojekt: «Zesumme si mir staark!»



- Ziel ist, eine individuelle Bewegung in Beziehung zu sich selbst und zur Gruppe zu finden und kreativ damit umzugehen, damit sich der Mensch als eine Persönlichkeit entwickeln kann. Die Körperlichkeit der Bewegung ohne Wettstreit bringt den Kindern ihren Körper näher und gibt ihnen durch die schöpferische Arbeit mehr Selbstvertrauen und Selbstwertgefühl. Ziel ist auch Bewegungsmuster aus anderen Kulturen sowie nützliche Atem- und Entspannungsübungen kennenzulernen, um den eigenen Körper schätzen und die seelische und körperliche Gesundheit fördern zu lernen.
- Wichtige inhaltliche Elemente sind beispielsweise die vier Basisübungen: Körpererfahrungen sammeln, Raum auf andere Weise nutzen, Körperkontakt entstehen lassen und rhythmische Übungen kennenlernen. Tanz ist Ausdruckssprache und gibt uns die Möglichkeit, etwas was uns bewegt, nach aussen mitzuteilen. So können die Kinder die Möglichkeit nutzen, körperlich zu vermitteln, was sie innerlich bewegt. Geschichten entstehen, und zusammen wird entschieden welche Situation choreographisch umgesetzt werden kann. Das Konzept knüpft an das natürliche Bewegungsverhalten der Kinder an. Ausgehend von den o.g. Basisübungen und ihren Zielsetzungen werden z.B. Pausenspiele in Raum-Kraft- und Zeitübungen umgewandelt.
- Inhalt ist darüber hinaus die spielerische Vermittlung von Grundzügen des Orientalischen Tanzes - Haltung, Beckenkreise und „Kicks“ - sowie Grundzüge des Afrikanischen Tanzes: Alltags-Tätigkeiten und Gefühle wie Freude,

Dankbarkeit und Gemeinschaft ausdrücken und stärken. Wir lernen das orientalische Münz-Hüfttuch und den Schleier kennen. Wir lernen oder wiederholen das kreative Selber-Erfinden von Tanzbewegungen und einander loben für unsere Bewegungs-Vielfalt. Wir erfahren die Leichtigkeit des Schleiers und was er uns u.a. ermöglicht: spielen, sportlich drehen, kämpfen, verstecken und uns erweitern.

DER SCHÜLER-WORKSHOP: „MUSEK MÉCHT STAARK“

ist ein neuer Workshop mit der Musiktherapeutin Marianne Wiltgen-Sanavia. Er besteht aus 4 Einheiten à 45 Minuten. Zielgruppe ist Cycle 1/ Précoce & Préscolaire. Er baut auf ein integratives Konzept auf, d.h. die spielerische Förderung musikalischer Fähigkeiten und Kompetenzentwicklung durch Musik. Integrativ bedeutet einerseits die Anwendung eines präventiv therapeutischen Ansatzes mit dem Ziel zu fördern, stimulieren, stärken und andererseits die pädagogische Zielsetzung der Kenntnisvermittlung, Entwicklung und Üben von Fähigkeiten. Schwerpunkte sind:

- die musikalischen Potentiale - sich spüren und musikalisch erleben. Dies geschieht über Rhythmus (Rhythmus über Körper und Bewegung spüren und erleben, mit einfachen Rhythmusinstrumenten experimentieren), über Singen (die Stimme als Instrument entdecken, Elementare Stimmbildung – Entspannung, Haltung, Atmung, Resonanz, Ausdruck, Lieder in verschiedenen Sprachen lernen, Lieder erfinden) und über Hören (zu Musik malen, sich bewegen, Phantasiereisen zu Musik, mit Musik entspannen)

Das Schulprojekt: «Zesumme si mir staark!»



- Talente entdecken, experimentieren, sich daran erfreuen und wertschätzen (Instrumente kennenlernen, mit einfach zu spielenden Instrumenten improvisieren und experimentieren)
- Soziale Kompetenzen, Empathie- und Beziehungsfähigkeit fördern (Identität: Wer bin ich, Wie bin ich, Integration in eine Gruppe, Kommunikation).

DER SCHÜLER-WORKSHOP: «WIE RAUMT DAT!?»

Ein neuer Workshop für den Cycle 4 mit Dipl.-Pädagoge Alexander Kries und Dipl.-Psychologin Mariya Markova. Er dauert 1 Morgen und beinhaltet:

- Mittels verschiedener Methoden (Interview/ Fragebogen, Übungen, Haushaltsparcours) setzen wir uns mit den Rollen von Mädchen und Jungen bei der Hausarbeit in der Familie – evtl. aber auch mit den Aufgabenteilungen an anderen Orten wie z.B. der Schule – auseinander! Sind Mädchen wirklich talentierter und auch geforderter bei den Haushaltsarbeiten? Bestätigt sich das Klischee vom Jungen, der von Haushaltsarbeiten weitgehend befreit ist bzw. eher „für das Grobe“ zuständig ist? Oder sehen die Realitäten von Mädchen und Jungen doch etwas vielseitiger aus?

DER SCHÜLER-WORKSHOP: «WIE RAUMT DAT!?»

Dieser neue Workshop für den Cycle 4, welcher von Dipl.-Pädagoge Alexander Kries und Dipl.-Pädagogin Rolande Fellerich gehalten wird, dauert einen Morgen und befasst sich mit den Fragen:

- Sind viele Mädchen und Jungen ab einem bestimmten Alter wirklich nur noch tough, cool oder zickig? Oder zeigen sie ihre „anderen Seiten“ einfach nur nicht überall und/ oder auf andere Weise? Welche Verhaltensweisen werden Mädchen und Jungen zugeschrieben?
- Im Workshop Check your softskills! werden wir uns der Beantwortung dieser Fragen mit Hilfe verschiedener Übungen annähern, der Existenz von „sozialen und kommunikativen Kompetenzen“ bei Mädchen und Jungen sicherer werden und gleichzeitig an ihrem weiteren Ausbau arbeiten!

Weitere Informationen erhalten Sie beim Chancengleichheitsdienst/ Service à l'Égalité des chances entre femmes et hommes der Gemeinde Sanem

KONTAKT:

Commune de Sanem
Service à l'Égalité des chances entre femmes et hommes

Ruth MARCHEWKA

Tél. 59 30 75-648

ruth.marchewka@sanem.lu



Les plans de réussite scolaire (PRS)

1. Définition¹

Le PRS entend responsabiliser tous les acteurs des écoles fondamentales. Chaque école est appelée à choisir la voie qui lui permettra d'atteindre la réussite scolaire de leurs élèves. Le PRS confère, à cette démarche qualifiée, un caractère dynamique et évolutif.

Les démarches de mise en œuvre du PRS visent à développer des relations de confiance et de respect entre tous les acteurs scolaires. Le PRS constitue une approche réflexive et devrait ainsi permettre une meilleure compréhension des enjeux, un rapprochement des acteurs et une plus grande cohérence des actions de l'école.

ad 1) extraits du guide d'information sur le PRS, MENFP 2009



2. Approche des écoles de notre commune

- Comme le premier PRS touchait à sa fin (il a été défini pour la période 2011 à 2014), des groupes de travail des 6 entités école de notre commune ont participé en novembre 2013 à un « Coachingday », organisé par l'ADQS (= Agence pour le développement de la qualité scolaire). Le but de cette journée était la préparation des nouveaux PRS (chaque école a préparé son propre PRS).
- Durant le printemps 2014, les nouveaux PRS ont été avisés par l'ADQS et l'inspectrice de ressort et présentés aux membres de la commis-



sion scolaire et du conseil communal. Les plans ont été votés le 16 juin 2014 par le conseil communal, ensemble avec l'organisation scolaire provisoire de l'année scolaire 2014-2015.

- Les objectifs des 6 nouveaux PRS seront valables jusqu'en juillet 2017. Les sous-objectifs sont par contre définis que pour l'année scolaire 2014-2015. Sur 10 objectifs, 7 sont nouveaux et 3 ont été repris du premier PRS.

3. Les objectifs et les sous-objectifs des 6 PRS

Les principaux objectifs jusqu'en 2017 seront l'inclusion scolaire, la promotion de la lecture et des langues, une meilleure coopération entre les différents acteurs scolaires ainsi qu'une amélioration du climat scolaire.



Le Centre thérapeutique

LE CENTRE THÉRAPEUTIQUE

est une institution de la Fondation Kannerschlass.

Il offre une prise en charge d'enfants âgés entre 5 et 12 ans, enfants présentant des troubles de comportement social et émotionnel, des troubles déficitaires de l'attention avec ou sans hyperactivité, des troubles d'apprentissages scolaires.

Le Centre thérapeutique propose les structures suivantes:

«La Passerelle»

Structure de jour
SOLEUVRE

«Kannerhaus Tikkun»

Structure de jour et de nuit
KAYL

Prise en charge des enfants:

Elle est assurée par une équipe pluridisciplinaire: 2 psychologues/psychothérapeutes, 1 assistante d'hygiène sociale, 5 éducateurs(-trices) gradué(e)s et diplômé(e)s avec formations spécifiques, 2 enseignants(-tes).

Elle est limitée dans la durée, allant de quelques mois à deux ans au maximum.

Nombre d'enfants: 14

L'objectif est d'amener les enfants à prendre conscience de leur problématique et de leur donner les moyens pour mieux gérer les situations difficiles pour eux.

La collaboration des parents est une condition d'admission de l'enfant au Centre.

La famille est toujours impliquée dans la démarche en ayant des entretiens réguliers avec les thérapeutes familiaux.



Le Centre thérapeutique

Activités thérapeutiques:

Suivant un horaire élaboré en équipe, l'enfant est amené à participer à des ateliers en individuel ou en groupe où il est stimulé dans les différents domaines de son développement (psychomoteur, social, émotionnel, cognitif, langagier):

Ateliers:

- d'entraînement à l'attention et à la concentration
 - de psychomotricité
 - de connaissances générales
 - de créativité
 - de jeux de rôle
 - d'expression corporelle
 - de relaxation
 - de jeux libres
- etc.

École:

Un suivi scolaire est assuré par deux enseignants(-tes) dans des groupes-classe à nombre d'élèves réduit (2-7 élèves). Les enseignants travaillent en équipe et prennent en charge les élèves individuellement, selon leur niveau et selon leurs capacités scolaires, avec adaptation des programmes scolaires / des méthodes / du matériel didactique si nécessaire.

Le nombre d'heures de cours est fixé suivant les besoins de chaque enfant.

Sont enseignées les branches principales: allemand, mathématiques, français.

Structures afférentes au Centre thérapeutique:

Foyer «Demian»

ESCH/ALZETTE

Foyer «Jacoby»

DIFFERDANGE

CONTACT:

Peuvent nous contacter des parents, des enseignants, des personnes professionnelles encadrant l'enfant, des personnes de la famille...

Enseignantes du Centre thérapeutique:

Pascale TEMPELS

Elisabeth HILGER

Tel: 59 20 14- 54

(salle de classe)



Centre thérapeutique

Site Internet: www.kannerschlass.lu

12, rue Winston Churchill

L-4434 SOLEUVRE

E-Mail: la.passerelle@kannerschlass.lu

Tel : 59 20 14 - 1



Charte de la Commune de Sanem pour les enfants, pour les parents, pour les enseignants

L'objectif de cette charte est

- d'assurer un climat d'entente entre enfants, enseignants et parents dans les écoles;
- de développer la tolérance, le respect et l'équité;

UN TRAVAIL D'EQUIPE

Charte pour les enfants

1. Nous nous respectons les uns les autres et nous ne frappons personne.
2. Nous faisons preuve de tolérance: chacun a le droit d'avoir et d'exprimer ses opinions.
3. Nous nous écoutons les uns les autres et ne nous coupons pas la parole.
4. Nous sommes honnêtes et ne mentons pas.
5. Afin que chacun puisse étudier en paix et qu'il n'y ait pas d'accidents, nous ne crions ni ne courons dans le bâtiment.
6. Nous arrivons à l'école à l'heure.
7. Nous respectons le matériel de l'école et des autres élèves.
8. Nous ne prenons en aucun cas des affaires qui ne nous appartiennent pas.
9. Le téléphone portable reste éteint pendant les heures de cours, donc aussi pendant les récréations.
10. Nous n'apportons des objets de valeur que sous notre propre responsabilité.
11. Les objets trouvés doivent être remis à l'instituteur ou à l'institutrice.
12. Nous maintenons la propreté du bâtiment et de la cour d'école et jetons nos déchets à la poubelle.
13. Lorsque nous trouvons des objets dangereux (morceaux de verre, seringues,...), nous les

laissons par terre et en informons directement un membre du personnel enseignant.

14. Nous écoutons les membres du personnel enseignant et nous en tenons à ce qu'ils nous disent.
15. La sonnerie nous signale l'heure de rentrer ou de sortir.
16. Avant de rentrer, nous allons à notre place.
17. Tous les enfants sortent pendant la récréation, seul l'instituteur ou l'institutrice accorde les exceptions.
18. Nous ne courons pas hors de la cour d'école.

Charte pour les parents

1. Nous veillons à ce que nos enfants arrivent à l'heure à l'école.
2. Nous faisons en sorte que le matériel scolaire et les travaux de nos enfants soient en ordre et qu'ils n'oublient pas les affaires dont ils ont besoin pour les cours. Nous rangeons de temps à autre leur cartable.
3. Nous n'oublions pas que nos enfants ont mérité un en-cas sain pour la récréation.
4. Si nos enfants ne participent pas au cours de gymnastique ou de natation, nous rédigeons une excuse.
5. Si nos enfants manquent les cours, nous rédigeons une excuse à l'adresse du personnel enseignant. Pour plus de 2 jours d'absence, un certificat médical est nécessaire.
6. Nous récupérons nos enfants de l'école de façon ponctuelle.
7. Dans l'intérêt de notre enfant, nous travaillons en collaboration avec le personnel enseignant.
8. L'enseignant est notre premier interlocuteur si notre enfant a un problème au sein de sa classe.

9. Afin de discuter avec le personnel enseignant, nous prenons au préalable un rendez-vous.
10. A la maison, nous créons un climat de calme et de patience pour nos enfants, dans lequel il leur est possible d'étudier de manière indépendante et ainsi d'apprendre à devenir autonome.
11. Nous n'accompagnons nos enfants que jusqu'à la cour d'école. Dans la cour ils sont surveillés par le personnel enseignant.

Charte pour les enseignants

1. Nous créons une atmosphère dans laquelle chaque enfant se sent à l'aise pour apprendre.
2. Nous respectons les enfants et leurs qualités diverses et agissons le plus possible en fonction de leurs besoins.
3. Nous transmettons aux enfants un savoir de base optimal pour leur vie future.
4. Nous nous efforçons d'avoir de bonnes relations avec les parents et nous sommes ouverts au dialogue.
5. Nous nous montrons disponibles à informer les parents.
6. Nous faisons preuve de tolérance et d'ouverture.
7. Nous arrivons de manière ponctuelle à l'école.
8. Nous nous acquittons consciencieusement de notre devoir de surveillance.
9. Nous discutons entre nous et nous conseillons les uns les autres.
10. Nous travaillons en permanence à notre fonction d'exemple pour l'équité, l'ordre et la discipline.



Clever akaafen!



Umweltfreundliches Schulmaterial für das neue Schuljahr

Schul- und Büromaterialien werden von der ganzen Familie benutzt, in der Schule, bei der Arbeit aber auch zuhause in der Freizeit. Das Angebot an umweltfreundlichen Produkten ist in den letzten Jahren stark erweitert worden. Zurzeit werden im Handel mehr als 30 unterschiedliche Produktgruppen mit dem Hinweis „Clever akaafen – Produkte empfohlen durch die SuperDrecksKëscht®“ beworben.

Zu den diesen Produkten zählen u.a. Schreibensilien (Bleistifte, Buntstifte, Filzstifte, Kugelschreiber usw...), Blöcke und Hefte, Ordner und Schnellhefter, Klebstoffe und -bänder, Spitzer, Lineale und Radiergummis, Wasserfarben und Rechenmaschinen.

Fournitures scolaires écologiques pour la rentrée des classes

Les fournitures scolaires et le matériel de bureau sont utilisés par toute la famille, à l'école, au travail, mais aussi à la maison dans le cadre des loisirs. La gamme de produits écologiques a été sensiblement élargie au cours des dernières années. Actuellement, plus de 30 groupes de produits différents sont mis en évidence dans le commerce par la mention « Clever akaafen – Produits recommandés par la SuperDrecksKëscht® ».

Parmi les produits annoncés, on citera entre autre les crayons (crayons à papier, crayons couleur, feutres, stylos bille, etc.), les blocs et cahiers, les classeurs et chemises, les colles et bandes adhésives, les taille-crayons, les règles et les gommés, les peintures à base d'eau et les calculatrices.

Beispiel Recyclingpapier

Am Beispiel von Recyclingpapier wird die geringere Umweltbelastung und Belastung für den Verbraucher im Gegensatz zu Frischpapier besonders deutlich. Die Herstellung von 100%-Recyclingpapier benötigt kein Holz, sondern kann ausschließlich auf Altpapier zurückgreifen. Zudem liegt der Energieverbrauch bei der Herstellung von

Setzen Sie auf umweltfreundliche Schul- und Büromaterialien!

Viele umweltfreundliche Produkte sind am „Clever akaafen“-Label zu erkennen. Umweltfreundlich sind Materialien, die:

- ▶ lange benutzt werden können
- ▶ repariert werden können
- ▶ ungiftig sind
- ▶ keine oder wenig gefährliche Schadstoffe enthalten
- ▶ wiederverwertet werden können
- ▶ umweltfreundlich verpackt sind
- ▶ wenig Energie verbrauchen
- ▶ nachhaltig sind

Benutzen sollte man deshalb z.B.:

- ▶ Solarrechner anstelle von Taschenrechnern mit Batterien
- ▶ Hefte, Schreibblöcke, Ordner und Briefhüllen – hergestellt aus Recyclingpapier und -materialien
- ▶ Lineale oder Bleistiftanspitzer aus Holz und Metall
- ▶ Lösungsmittelfreie Klebstoffe
- ▶ Buntstifte mit Holzeinfassung oder Wachsmalstifte
- ▶ Schutzhüllen aus Recycling-PP

Utilisez des fournitures scolaires et du matériel de bureau écologiques !

De nombreux produits respectueux de l'environnement sont reconnaissables au label „Clever akaafen“. Sont écologiques les fournitures qui

- ▶ peuvent être utilisées longtemps
- ▶ peuvent être réparées
- ▶ ne sont pas toxiques
- ▶ ne renferment aucun ou peu de polluants dangereux
- ▶ peuvent être recyclées
- ▶ sont emballées dans le respect de l'environnement
- ▶ consomment peu d'énergie
- ▶ sont durables

Veuillez donc utiliser p.ex.:

- ▶ des calculatrices solaires plutôt que des calculatrices fonctionnant aux piles
- ▶ des cahiers, blocs, classeurs et enveloppes fabriqués à partir de papier et de matériaux recyclés
- ▶ des règles ou des taille-crayons en bois et en métal
- ▶ des colles sans solvant
- ▶ des crayons couleur en bois ou des crayons de cire
- ▶ des pochettes en PP recyclé

Die positiv bewerteten Produkte und weitere Details finden Sie auf

www.clever-akaafen.lu

Les produits évalués positivement et autres informations se trouvent sur

Recyclingpapier 3-mal niedriger als jener bei der Herstellung von Frischpapier. Zudem kann der Wasserverbrauch enorm reduziert werden.

Exemple du papier recyclé

L'exemple du papier recyclé montre très clairement que sa fabrication pollue moins l'environnement et constitue moins de gaspillage pour le consommateur que celle du papier fabriqué à partir de bois. La fabrication de papier recyclé à 100% ne requiert pas de bois ; on peut recourir exclusivement aux vieux papiers. Par ailleurs, la consommation d'énergie pour la fabrication de papier recyclé est 3 fois inférieure à celle nécessaire à la fabrication de papier non recyclé. Enfin, la consommation d'eau peut être fortement réduite.



Weniger Abfall in unseren Schulen

Die Benutzung einer Butterbrotdose und eines Trinkbehälters in der Schule sowie beim Sport, trägt dazu bei, Verpackungsmaterial einzusparen und Müll zu vermeiden. Unsere Kinder sollen auf diese Weise Respekt vor unserer Umwelt gewinnen. Wie auf der Abbildung dargestellt, gehört in die Butterbrotdose ein gesunder Pausensnack (Vollkornbrot, Obst, Gemüse). Der Trinkbehälter ist mit Wasser oder einem Obstsaft (ohne Zuckerzusatz) zu füllen. Somit kann auf Alu-Papier, Plastik, Tetrapak oder Alu-Dosen verzichtet werden.

Diese Initiative wird zum Erfolg wenn alle zusammen - Kinder, Eltern und das Lehrpersonal - mitmachen!



Moins de déchets dans nos écoles

L'utilisation d'une boîte à tartines et d'un gobelet pour l'école et le sport, contribuera à économiser les ressources naturelles et à éviter des déchets. L'idée de base est de gagner l'enfant pour le respect de notre environnement. Comme illustré sur l'image, une collation saine (pain complet, fruits, légumes) est à mettre dans la boîte. Le gobelet est à remplir avec de l'eau ou un jus de fruits (sans sucre ajouté). Un renoncement au papier aluminium, au plastique, aux emballages tetrapak et aux boîtes en aluminium est bien possible.

Cette action deviendra une réussite si tous ensemble – enfants, parents et enseignant/es – y participent!



COURS D'ENSEIGNEMENT RELIGIEUX COURS D'ÉDUCATION MORALE ET SOCIALE

Les élèves des cycles 2 à 4 de l'enseignement fondamental fréquentent obligatoirement soit les cours d'enseignement religieux soit les cours d'éducation morale et sociale. Le nombre de ces leçons est de deux par semaine et par classe.

L'inscription au cours soit d'éducation morale et sociale soit d'instruction religieuse est obligatoire et ne pourra être modifiée au cours de l'année scolaire (Règlement grand-ducal du 3 août 1998).

Les enfants qui vont fréquenter le cycle 2.1. de l'enseignement fondamental pendant l'année scolaire à venir reçoivent une fiche d'inscription. Cette fiche doit parvenir au service scolaire pour le délai fixé sur la fiche d'inscription.

Les parents dont les enfants fréquentent les autres classes des cycles 2 à 4 de l'enseignement fondamental et qui désirent faire un transfert pour l'année scolaire à venir, sont priés de faire une demande écrite au service scolaire avant le 1^{er} mai.

Toute demande qui nous parvient après ce délai ne pourra plus être prise en considération.

Des cours de doctrine chrétienne sont offerts dans toutes les classes des cycles 2 à 4.

Personnel catéchiste:

école Belvaux-Poste	BROSIUS Yves
école Chemin Rouge	MEYERS Lidia, SCHILTZ Suzette
école Ehlerange	SCHUMMER Monique, WIETHOFF Nadia
école de Sanem	SCHUMMER Monique
école Scheuerhof	RODERBURG Myriam
école Soleuvre 2000	LEYSEN Marie-Léonie

Cours d'éducation morale et sociale

Ces cours sont destinés à offrir une alternative non-confessionnelle à l'instruction religieuse et s'adressent aux parents qui veulent faire bénéficier leurs enfants d'un cours de morale neutre de toute religion.

Personnel:

école Belvaux-Poste	assuré par les enseignants "team-teaching" de l'école
école Chemin Rouge	WALTHER Georges, STORS Nadja
école Ehlerange	assuré par les enseignants "team-teaching" de l'école
école de Sanem	SCHONG Pascale
école Scheuerhof	SCHLECK Laurent, MICHELS Stephanie
école Soleuvre 2000	WALISCH Françoise

Obligations scolaires - Dispenses

Obligation de fréquenter l'école

Extraits de la loi du 6 février 2009 relative à l'obligation scolaire

- Art. 2: Tout enfant habitant le territoire du Grand-Duché âgé de trois ans ou plus a droit à une formation scolaire qui, complétant l'action de sa famille, concourt à l'éducation. Ce droit est garanti par l'État conformément aux dispositions des lois régissant les différents ordres d'enseignement.
- Art. 7: Tout enfant habitant le Luxembourg âgé de quatre ans révolus avant le 1^{er} septembre, doit fréquenter l'École. Cette obligation s'étend sur douze années consécutives à partir du 1^{er} septembre de l'année en question.
- Art. 8: La formation scolaire obligatoire s'accomplit dans les établissements scolaires publics. Elle consiste en la participation régulière à tous les cours et activités scolaires.
- Art. 9: La formation scolaire obligatoire peut également être suivie dans une école privée, une école européenne ou à l'étranger. Elle peut aussi être dispensée à domicile sous les conditions déterminées par la loi.
- Art. 13: L'administration communale informe les parents du début de l'obligation scolaire de leur enfant et l'inscrit d'office dans une école primaire dans le ressort scolaire de leur domicile. Les parents inscrivent leur enfant à un lycée du moment où il remplit les conditions d'admission.
- Art. 14: Les parents ont l'obligation de veiller à ce que leur enfant fréquente régulièrement l'École et participe aux cours et activités scolaires.
- Art. 16: Lorsqu'un enfant manque spontanément les cours, les parents doivent sans délai informer le titulaire ou le régent de classe et lui faire connaître les motifs de cette absence. Les modalités d'information en cas d'absence sont déterminées par les lois régissant les différents ordres d'enseignement. Les seuls motifs légitimes sont la maladie, le décès d'un proche et la cas de force majeure.
- Art. 17: Des dispenses de fréquentation peuvent être accordées sur demande motivée des parents. Les dispenses sont accordées soit par le titulaire ou le régent de classe pour une durée ne dépassant pas une journée, soit par le prési-

dent du comité d'école ou le directeur du lycée pour une durée dépassant une journée. Sauf autorisation du ministre, l'ensemble des dispenses accordées ne peut dépasser quinze jours dont cinq jours consécutifs par année scolaire.

- Art. 18: Dans tous les cas où l'élève est inscrit dans une école primaire autre que celle de la commune de résidence, les parents informent sans délais et au plus tard huit jours après le début des cours, moyennant remise d'une copie du certificat d'inscription délivré par l'école, l'administration communale de leur résidence. Les parents qui entendent donner l'enseignement de leur enfant à domicile font une déclaration à la commune.
- Art. 21: Lorsque le collège des bourgmestre et échevins ou le bureau du syndicat scolaire informé par le président du comité d'école ou le directeur du lycée constate une infraction des articles 7, 13 et 14, il met les parents en demeure par écrit de se conformer à la loi et leur rappelle les sanctions pénales encourues. À défaut des parents de se conformer à l'obligation scolaire dans un délai de huit jours à partir de la mise en demeure qui leur est adressé conformément à l'alinéa qui précède, le collège des bourgmestre et échevins, informé respectivement par le président du comité d'école ou le directeur du lycée, en informe le ministère public territorialement compétent. Les infractions aux articles 7, 13 et 14 de la présente loi sont punies d'une amende de vingt-cinq à deux cent cinquante euros.

Admission à l'école

Extraits de la loi du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental (chapitre II. Les élèves – Section 1 – L'admission à l'école)

- Art. 18: Chaque enfant habitant le Grand-Duché et âgé de trois ans révolus avant le 1^{er} septembre peut fréquenter une classe d'éducation précoce dans une école de sa commune de résidence. L'admission se fait en principe au début de l'année scolaire sur demande écrite des parents adressée à l'administration communale avant le 1^{er} avril. Le conseil communal peut également décider des admissions au début du deuxième et troisième trimestre.
- Art. 19: Chaque enfant habitant le Grand-Duché doit fréquenter l'école communale dans le ressort scolaire de sa commune de résidence, à moins qu'il ne soit inscrit

dans une autre école communale de sa commune de résidence, dans une école de l'État ou une École européenne, dans une école privée ou dans une école à l'étranger ou qu'il ne reçoive un enseignement à domicile.

Art. 20: Les parents peuvent demander l'admission de leur enfant dans une autre école de leur commune que celle du ressort scolaire de sa résidence. Ils adressent une demande écrite dûment motivée au collège des bourgmestre et échevins concerné qui donne suite à la demande si l'organisation scolaire le permet et après avoir fait vérifier les motifs de la demande par les services compétents. Ils peuvent également demander l'admission de leur enfant dans une école d'une autre commune. Dans ce cas, ils adressent une demande écrite dûment motivée au collège des bourgmestre et échevins de la commune où ils entendent inscrire leur enfant. Celui-ci donne suite à la demande si l'organisation scolaire de la commune d'accueil le permet et après vérification des motifs par les services compétents. Sont considérés comme motifs valables la garde de l'enfant par un membre de la famille jusque et y compris le 3^e degré, la garde de l'enfant par une tierce personne exerçant une activité d'assistance parentale agréée par l'État, la garde de l'enfant par un organisme oeuvrant dans le domaine socio-éducatif agréé par l'État et la situation du lieu de travail des parents. Dans le cas où la commune d'accueil accepte la demande, la commune d'origine prend en charge les frais de scolarité de l'enfant dans la commune d'accueil. Un règlement grand-ducal détermine les modalités d'une telle admission ainsi que le mode de calcul des frais de scolarité.

Art. 21: Les parents qui entendent faire donner à leur enfant l'enseignement à domicile doivent indiquer leurs motifs dans leur demande et solliciter l'autorisation auprès de l'inspecteur d'arrondissement. Cette autorisation peut être limitée dans le temps. L'enseignement à domicile doit viser l'acquisition des socles de compétences définis par le plan d'études. Dans des circonstances dûment justifiées, notamment si les parents entendent faire donner à leur enfant un enseignement à distance, l'inspecteur d'arrondissement peut accorder une dispense d'enseignement de l'une ou de l'autre matière prévue à l'article 7. L'enseignement à domicile est soumis au contrôle de l'inspecteur. S'il est constaté que l'enseignement dispensé ne répond pas aux critères définis ci-dessus, l'élève est inscrit d'office à l'école de sa commune de résidence. Il en sera de même en cas de refus opposé à l'inspecteur de procéder au contrôle

Modalités suivant lesquelles un enfant peut être admis dans une école d'une commune autre que sa commune de résidence

extraits du règlement grand-ducal du 14 mai 2009 déterminant les modalités suivant lesquelles un enfant peut être admis dans une école d'une commune autre que sa commune de résidence ainsi que le mode de calcul des frais de scolarité.

Art. 1. Les parents qui entendent faire scolariser leur enfant dans l'école d'une autre commune que celle de leur résidence adressent, avant le 1^{er} mai de l'année précédant la rentrée scolaire, une demande écrite et motivée au collège des bourgmestre et échevins de la commune où ils entendent faire scolariser leur enfant.

Art. 2. Le collège des bourgmestre et échevins communique sa décision aux parents avant le 15 mai. En cas d'acceptation de la demande, les parents en informent la commune d'origine dans la huitaine, l'enfant est inscrit par l'administration communale concernée sur la liste des enfants scolarisés dans la commune pour l'année scolaire en question.

Art. 3. Le retour d'un élève dans l'école de sa commune de résidence se fait sur simple information par les parents de l'administration communale de résidence. L'enfant est inscrit d'office sur la liste des élèves pour l'année scolaire en question. L'administration communale en informe la commune où l'enfant était scolarisé durant l'année scolaire en cours.

Art. 4. La détermination des frais de scolarité par la commune d'accueil se base exclusivement sur les frais occasionnés par les fournitures en nature aux élèves.

Art. 5. Tout changement d'école intervenant au cours de l'année scolaire est notifié à l'inspecteur respectif par les titulaires de l'ancienne et de la nouvelle classe fréquentée par l'enfant. Chaque entrée et sortie d'enfant au cours de l'année est saisie dans le système de gestion des élèves par le titulaire des classes concernées.

Art. 6. Lors d'un changement d'école la transmission des données scolaires de l'enfant, et notamment son dossier d'évaluation, de l'école d'origine à l'école d'accueil se fait par l'intermédiaire des présidents du comité d'école. Si l'enfant part sans indiquer la nouvelle école où il sera scolarisé, les documents visés ci-dessus sont gardés à l'école. Si l'enfant part pour une école à l'étranger, les documents sont remis aux parents à leur demande.



Les acteurs de l'école



Les enfants

1453 élèves

fréquentent les classes de l'enseignement fondamental de la Commune de Sanem.

297 élèves

fréquentent les 18 classes des cycles 1.1. et 1.2. de l'enseignement fondamental (moyenne 16,05 enfants par classe)

1026 élèves

fréquentent les 66 classes des cycles 2, 3 et 4 de l'enseignement fondamental (moyenne 14,84 enfants par classe)

130 enfants

fréquentent les 6 groupes de l'éducation précoce.

Extrait de la Nouvelle Loi Scolaire

Missions de l'Ecole

Art.3. La formation scolaire favorise l'épanouissement de l'enfant, sa créativité et sa confiance en ses capacités.

Elle lui permet d'acquérir une culture générale, le prépare à la vie professionnelle et à l'exercice de ses responsabilités de citoyen dans une société démocratique. Elle l'éduque aux valeurs éthiques fondées sur la Déclaration universelle des droits de l'homme et l'amène à respecter l'égalité entre les filles et les garçons. Elle constitue la base de l'éducation permanente.

Les familles sont associées à l'accomplissement de ces missions. Pour favoriser l'équité des chances, les dispositions appropriées rendent possible l'accès de chacun, en fonction de ses aptitudes et de ses besoins particuliers, aux différents types ou niveaux de la formation scolaire

Surveillance des élèves

La surveillance des élèves des classes de l'enseignement fondamental se fait à tour de rôle par des membres du personnel enseignant. La surveillance doit être assurée à l'intérieur du bâtiment scolaire et dans la cour de récréation:

- pendant les 10 minutes qui précèdent le commencement des cours (matin et après-midi)
- pendant les récréations
- pendant les 10 minutes qui suivent la fin des cours



Les enseignants de l'année scolaire 2013-2014



ÉCOLE BIELES-POST

De gauche à droite:

1. Federica ATZEI, Nadine KLENSCH, Sylvia DEMUTH, Christiane PESCH, Nicole SCHMIT, Patricia HAHN, Ben MALANE
2. Deborah SATIRI, Anne DEMUTH, Irène THILTGES, Joël WINTERSDORF, Corinne FREILINGER, Joëlle BATTING
3. Christine MARSON, Liane SZABO, Nadine BINSFELD, Marie-Léonie LEYSEN, Pascal THEISEN, Françoise WALISCH, Luc CASTAGNA, Marc THEIS
4. Thierry ANDRE, René RINGS, Rémy SONNETTI, Carine BLASEN, Cyrille NEY, Gilles TRIERWEILER, Pascal RAACH



ÉCOLE CHEMIN ROUGE

De gauche à droite

- debout: Béa REIF, Jeanne COLLING, Gilles RIGO, Danielle ECKER, Georges WALTHER, Lynn EYSCHEN, Carole LAMBORELLE, Marco HARY, Steffi BRITZ, Carole WELBRICH, Christiane THEIS, Eric JEITZ, Vincent NOTHUM, Judith THILTGES, Carlo FERRANTE, Tessa BARTHOLMÉ, Julie VIDOTTO, Danièle JUNGEN, Fabienne KLEIN-ALBONETTI, Manon CARRARA, Laura SPIGARELLI, Claudine GOERGEN, Cindy KLEIN, Bonny GUIRSCH, Diane ARANI, Lidia MEYERS, Suzette SCHILTZ
- assis: Lenka DIVIS, Mandy SCHONG, Martine SASSEL, Steffi WEIS, Morgane BJAOUI, Joëlle THOMMES, Sandra MATHIAS, Carole BIREN, Kim BERNARD, Sonja STELAND

Les enseignants de l'année scolaire 2013-2014



ÉCOLE EHLERANGE

De gauche à droite

David CIACCHI, Nathalie BETZ, David MARINANGELI, Lynn METZLER, Tessa KAUFMANN, Laurent BILTGEN, Christine LUZI, Dan TONNAR, Peggy WALISCH, Jos KIRPS, Cynthia WAGENER, Laura TRIERWEILER



ÉCOLE SANEM

De gauche à droite

1. Anik MULLER, Mylène PHILIPPY, Sarah FREDERICK, Ginette HINTERSCHEID, Monique SCHUMMER, Marianne ZAHLES, Anouk KRIEPS, Sylvie OSUCH, Veronica PICCO, Marianne TERMONT, Micky GENGLER
2. Surya HIPPERT, Pascale DOMP, Isabelle LOPES, Isabelle RINGS, Martine WEILER, Sandy HALSDORF, Carole EWEN

Les enseignants de l'année scolaire 2013-2014



ECOLE SCHEIERHAFF - CYCLE 1

De gauche à droite:

Sandy RICHARD, Diane JUCHEM, Karin MERSCH, Danielle KLEIN an Tanja LOUTSCH



ECOLE SCHEIERHAFF - CYCLES 2-4 ET SLD

De gauche à droite:

1. Christiane METZ, Caroline GIACOMINI, Danielle SCHMIT, Kim LOPEDOTE, Kirsten GUILLAUME a Richard CZERWONKA

2. Marc CONZEMIUS, Nathalie ROTH, Anna STOLTMANN, Myriam RODERBURG a Laurent SCHLECK

3. Nicole FIORIFERI (piscine), Joël MORANG (piscine), Patrick NEY a Guy THEIS

manquent sur la photo: Laurence REICHLING, Monique WEIBEL, Nancy WEILAND an Nadine EWERLING

Les enseignants de l'année scolaire 2013-2014



ECOLE 2000

De gauche à droite

assis: Kim BISKUP, Laurence MAZZI, Béa LAHURE, Christine MARSON, Ludovic HUBERTY (comité)

debout: Liane SZABO, Johanna THILL, Eliane STEFFES, Françoise WALISCH, Ronny WESTER (comité), Nadine BINSFELD, Loll LEYSEN, Anouk MARQUART, Luc CASTAGNA, Marc THEIS, Pascal THEISEN (président)



ECOLE CENTRE

De gauche à droite

Lenka GUETTI-DIVIS, Tani LAHURE-RAGLEWSKI, Pascale GENGLER, Nathalie WILTGEN-GALASSI, Martine MOHNEN-BEAUME

La Commission Scolaire

Extraits de la Nouvelle Loi scolaire:

Art.50.

Au niveau communal, le partenariat entre les autorités scolaires, le personnel des écoles et les parents d'élèves s'exerce à travers la commission scolaire communale qui est un organe consultatif du conseil communal. La commission scolaire communale est constituée selon le cas par la commune ou par le syndicat de communes. Sans préjudice des attributions prévues dans d'autres articles, la commission scolaire a pour mission:

1. de coordonner les propositions concernant l'organisation des écoles et les plans de réussite scolaire et de faire un avis pour le conseil communal;
2. de faire le suivi de la mise en œuvre de l'organisation scolaire et des plans de réussite scolaire;
3. de promouvoir les mesures d'encadrement périscolaire en favorisant l'information, les échanges et la concertation entre les parents, le personnel intervenant dans les écoles et les services et organismes assurant la prise en charge des élèves en dehors de l'horaire scolaire normal;
4. d'émettre un avis sur les rapports établis par l'Agence pour le Développement de la qualité de l'enseignement dans les écoles et de porter

à la connaissance du collège des bourgmestre et échevins tout ce qu'elle juge utile ou préjudiciable aux intérêts de l'enseignement fondamental;

5. d'émettre un avis sur les propositions concernant le budget des écoles;
6. de participer à l'élaboration de la conception, de la construction ou de la transformation des bâtiments scolaires.

Composition de la Commission Scolaire:

- Mme CECCHETTI Myriam, présidente (Déi Gréng)
Mme ARENDT Patricia, membre (Déi Lénk)
M. BROSIOUS Yves, rep. de l'instruction religieuse et morale
M. GIERENZ Steve, membre (LSAP)
Mme ARENDT Patricia, membre (Déi Lénk)
M. KÜNZER Jeff, membre (DP)
Mme LETSCH Jeanne, inspectrice
M. MONTEIRO MARQUES Luis, rep. du con. des parents
M. OLMO Serge, représentant de structures d'accueil
Mme PREGNO-FORESI Liviana, membre (LSAP)
M. REINESCH Laurent, représentant du conseil des parents
Mme REUTER-BAULER Carine, membre (CSV)
Mme POIGNARD Nadine, rep. de l'équipe multi-professionnelle mobile SLD et du personnel enseignant
Mme SCHMITT Myriam, membre (Déi Gréng)
M. STASIAK Paul, représentant du conseil des parents
M. THEIS Guy, rep. et délégué du personnel enseignant
M. WINTERSDORF Joël, rep. du personnel enseignant
M. REUTER Steve, secrétaire



Les comités d'école et le comité de cogestion des enseignants de la commune de Sanem

Conformément à la nouvelle législation en vigueur, un comité de cogestion du personnel enseignant a été créé en 2009 dans la commune de Sanem. Le comité de cogestion coordonne les propositions concernant l'organisation scolaire et le budget des écoles et veille à un échange d'informations et de bonnes pratiques entre les différentes écoles de la commune. Il défend les intérêts des enseignants et des enfants leur confiés et collabore avec l'inspectorat et les autorités communales à la bonne gestion des écoles.

Le comité de cogestion de la commune de Sanem est composé de 8 personnes : les 6 présidents des comités d'école sont cooptés d'office comme membres du comité de cogestion. La composition est complétée par un représentant du cycle 1 et par un représentant de l'équipe SLD. Comme le mandat des membres du comité est limité à 5 ans, des élections ont eu lieu au printemps 2014. La composition pour la période de 2014 à 2019 est la suivante :

BELVAUX-POSTE:	Joël WINTERSDORF
CHEMIN ROUGE:	Georges WALTHER
EHLERANGE:	Peggy WALISCH
SANEM:	Marianne TERMONT
SCHEUERHOF:	Guy THEIS
SOLEUVRE:	Pascal THEISEN
CYCLE 1:	Lenka DIVIS
Équipe SLD:	Nadine POIGNARD



COMITÉS D'ÉCOLE DE LA COMMUNE DE SANEM

En 2009, les 6 écoles fondamentales de la commune de Sanem se sont également dotées de comités, qui comprennent, selon le nombre du personnel enseignant du bâtiment respectif, entre 3 et 5 membres.

Les missions du comité d'école sont e.a. l'élaboration d'une proposition d'organisation de l'école et d'un plan de réussite scolaire, la détermination des besoins en formation continue et l'organisation de la gestion du matériel informatique et didactique de l'école. Comme les membres du comité d'école sont élus pour une durée de 5 années, des élections ont eu lieu au printemps 2014.

La composition des différents comités d'école de la commune de Sanem pour la période de 2014 à 2019 est la suivante :

- BELVAUX-POSTE:** Joël WINTERSDORF (président), Christiane PESCH et Thierry ANDRÉ
- CHEMIN ROUGE:** Georges WALTHER (président), Judith THILTGES, Patrice TRIERWEILER, Tessy BARTHOLMÉ et Marco HARY
- EHLERANGE:** Peggy WALISCH (présidente), Tessy KAUFFMANN, Cynthia WAGENER et Jos KIRPS
- SANEM:** Marianne TERMONT (présidente), Micky GENGLER et Sandy HALSDORF
- SCHEUERHOF:** Guy THEIS (président), Karin MERSCH, Danielle SCHMIT, Laurence REICHLING et Caroline GIACOMINI
- SOLEUVRE:** Pascal THEISEN (président), Ludovic HUBERTY et Ronny WESTER



LE COMITÉ DE COGESTION:

De gauche à droite: Georges WALTHER, Lenka DIVIS, Guy THEIS, Marianne TERMONT, Joël WINTERSDORF, Nadine POIGNARD, Peggy ALLARD, Pascal THEISEN

Le conseil des parents



Le conseil des parents de la commune de Sanem, structure officielle participant de manière active à la vie scolaire, est composé de représentants des parents d'élèves des écoles Bieles-Poste, Chemin-Rouge, Ehlerange, Sanem, Scheierhaff, Soleuvre 2000 et Centre. Trois représentants du conseil des parents ont également assisté aux réunions de la commission scolaire.

Sa fonction représentative et consultative consiste à être à l'écoute de tous les enfants et des parents de la commune. Tant par le biais de ses représentants siégeant au sein de la commission scolaire que des réunions avec les enseignants au sein des divers établissements, un dialogue et une collaboration entre les partenaires scolaires se sont instaurés.

Des échanges d'idées et d'informations, diverses doléances parentales ainsi que des questions d'actualité en termes de sécurité des infrastructures, d'organisation scolaire, d'organisation de manifestations ont été répercutées à divers niveaux. A noter que divers parents ont prêté main forte dans l'organisation événementielle scolaire.

L'objectif est de maintenir un cadre sécurisant pour nos enfants et de sensibiliser les divers acteurs, impliqués dans le système scolaire, à cette précieuse entraide.

Extraits de la Nouvelle Loi Scolaire:

Article 48:

Tous les deux ans, les parents des élèves de chaque école, convoqués en assemblée par le président du comité d'école, ou à défaut, le responsable d'école, élisent au moins deux représentants des parents qui ne sont pas membres du personnel intervenant dans l'école. L'assemblée détermine le nombre de représentants des parents et les modalités d'élection de ces derniers. A défaut de candidatures aux élections, le conseil communal peut désigner des représentants des parents d'élèves.

Art.49.

Sur convocation du président du comité de l'école ainsi que chaque fois qu'ils en font demande, les représentants des parents se réunissent avec le comité de l'école, pour:

1. discuter, et le cas échéant, amender et compléter la proposition d'organisation de l'école ainsi que le plan de réussite scolaire élaborés par le comité d'école;
2. organiser les réunions et manifestations communes des partenaires scolaires;
3. formuler, en y associant les élèves, des propositions sur toutes les questions en relation avec l'organisation de la vie scolaire.

Il y a au moins trois réunions par année scolaire.



Eltererot 2014/2016

M ^{me} GOUVEIA ANDRADE Ana - rue des alliés, 16 - 4412 BELVAUX	Belvaux-Poste
M. CHORA Johnny - rue de l'usine, 109 - 4490 BELVAUX	Belvaux-Poste
M. GIOVANNELLI Roby - rue de l'usine, 127 - 4490 BELVAUX	Belvaux-Poste
M. WAMPACH Claude - rue de l'usine, 105 - 4490 BELVAUX	Belvaux-Poste
M. REINESCH Laurent - quartier de l'église, 7b - 4443 BELVAUX	Belvaux-Poste
M. LENTZ Raymond - rue du bois, 21 - 4419 BELVAUX	Belvaux-Poste
M ^{me} BERTHOLD Christiane - rue de l'hôpital, 14 - 57390 RÉDANGE	Scheuerhof
M. MONTEIRO MARQUES Luis - rue de Differdange, 262 - 4438 SOLEUVRE	Scheuerhof
M. NAVLET Rodrigue - op der Baach, 1 - 4521 SOLEUVRE	Scheuerhof
M. LAMBORELLE Robert - cité Schmiedenacht, 21 - 4993 SANEM	Sanem
M. VALENTINI Francesco - rue d'Esch, 32 - 4440 SOLEUVRE	Sanem
M. BERNAT Steve - rue Nicolas Meyers, 16 - 4918 BASCHARAGE	Chemin Rouge
M. HUMBEL Frédéric - rue Pierre Frieden, 19 - 4448 SOLEUVRE	Chemin Rouge
M ^{me} LARIBI Yasmine - rue Michel Rodange, 3 - 4482 BELVAUX	Chemin Rouge
M ^{me} KLENSCH Nadine - rue Brillbaach, 6 - 4380 EHLERANGE	Ehlerange
M. WEIS Tom - rue Aessen, 114 - 4411 SOLEUVRE	Ehlerange
M. HERCKES Patrice - rue d'Esch, 130 - 4440 SOLEUVRE	Soleuvre 2000
M. STASIAK Paul - rue du puits, 2 - 4465 SOLEUVRE	Soleuvre 2000
M ^{me} THOMAS Beate - rue de Belvaux, 93 - 4418 SOLEUVRE	Soleuvre 2000



Le Service Scolaire Communal

Le service scolaire veille au bon fonctionnement de l'enseignement fondamental dans notre commune.

Il s'occupe notamment de l'organisation scolaire, de l'inscription, de la désinscription et de la répartition des élèves sur les différentes classes, du transport scolaire, du budget scolaire, du matériel scolaire, de la médecine scolaire, des déclarations d'accidents, des diverses demandes de dispenses de résidence, des certificats scolaires, ... etc.

En outre, il essaie de régler toutes les affaires scolaires impliquant les élèves, les parents d'élèves, le conseil des parents, le collège échevinal, le conseil communal, la commission scolaire, le comité de cogestion du personnel enseignant, le comité d'école, le personnel enseignant et/ou l'inspectorat.

Enfin, il aide les responsables dans l'organisation de nombreuses activités péri- et parascolaires, comme par exemple les après-midis de loisirs, les colonies scolaires de Fiesch (CH), la Coupe Scolaire-Circulation, la fête St. Nicolas, l'établissement du plan d'encadrement périscolaire, ... etc.

Les bureaux du service scolaire se trouvent au rez-de-chaussée, couloir b, de la maison communale à Belvaux.

Les heures d'ouverture sont les suivantes:

Lundi:	8 :30 – 11 :30 heures et de 13 :30 heures – 16 :00 heures
Mardi:	7 :00 – 11 :30 heures et de 13 :30 heures – 16 :00 heures
Mercredi:	8 :00 – 11 :30 heures et de 13 :30 heures – 18 :00 heures
Judi:	8 :30 – 11 :30 heures et de 13 :30 heures – 16 :00 heures
Vendredi:	8 :30 – 11 :30 heures et de 13 :30 heures – 16 :00 heures

Contact:

Steve REUTER

secrétaire de la commission scolaire

Tel: 59 30 75-628

email: steve.reuter@sanem.lu

Sven SCHOCKMEL

Tel: 59 30 75-635

email: sven.schockmel@sanem.lu

Adresse postale:

Administration Communale de Sanem

Service Scolaire / B.P. 74 / L-4401 BELVAUX

Fax: 59 30 75-528





Autour de l'école

Équipe multiprofessionnelle de l'éducation différenciée de l'arrondissement d'inspection 11 (communes Sanem et Schifflange)

L'équipe multiprofessionnelle 11 relève du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et comprend du personnel de l'Éducation différenciée et du Centre de logopédie.

Elle œuvre dans l'intérêt des élèves fréquentant l'enseignement fondamental des communes Sanem et Schifflange et s'adresse aux élèves à besoins éducatifs spécifiques, de même qu'aux parents dont les enfants rencontrent des difficultés dans leur milieu scolaire ou/et familial.

L'équipe multiprofessionnelle offre:

- des bilans psycho-pédagogiques et des consultations psychologiques
- des consultations en logopédie et en orthophonie
- une assistance en classe et une prise en charge rééducative (orthophonie, psychomotricité) aux élèves à besoins éducatifs spécifiques; ces mesures sont proposées par la Commission d'inclusion scolaire (CIS) de l'arrondissement d'inspection 11.

Elle collabore avec le titulaire de classe, l'équipe SLD (Specific Learning Differences) et l'équipe médico-socio-scolaire.

Les consultations sont gratuites et se font sur rendez-vous.

Volet diagnostique /rééducatif: (136 hrs)

BINTENER Gina, psychologue
BOLLENDORFF Max, rééducateur en psychomotricité
GOMES PEREIRA Sofia, psychologue/coordination
HELFENSTEIN Manon, psychologue
HEIRENS Christine, orthophoniste
HERLING Joëlle, pédagogue
MATHIEU Sabine, orthophoniste
PLUMIER Joëlle, psychologue
SCHILL Anne, pédagogue
SCHLENTZ Noémie, prof. d'enseig. logopédique

Volet assistance en classe: (80 hrs)

BOLLENDORFF Max, rééducateur en psychomotricité
BENABAD Nissrine, psychologue
KLEIN-ALBONETTI Fabienne, infirmière
ORBAN-BISDORFF Cindy, infirmière

Consultants spécialisés:

METZ Thierry, corres. Institut pour Déficients visuels
OLINGER Claudine, chargée de la direction du Centre d'éducation différenciée Esch-sur-Alzette

Adresse:

1, avenue Porte de France
L- 4360 Belvaux
Tél.: 247 75 999
FAX: 54 04 73
Mail: gina.bintener@ediff.lu



Plan d'Encadrement Péri-scolaire PEP

A partir de la rentrée 2013-2014 chaque commune est tenu d'établir un premier plan d'encadrement péri-scolaire nommé PEP.

Le PEP vise à développer une offre éducative de qualité accessible aux enfants fréquentant l'enseignement fondamental. L'école et l'organisme socio-éducatif (les maisons relais et les sociétés sportives, musicales, artistiques et ludiques) collaborent lors de cette mise en oeuvre.

Le PEP prévoit les prestations suivantes indispensables:

- accès aux ressources documentaires tel que bibliothèque, médiathèque
- accès aux ressources artistiques, musicales et sportives
- accès aux activités ayant pour objet des apprentissages sociaux, affectifs, cognitifs, linguistiques et psychomoteurs
- accès aux études surveillées, l'aide aux devoirs à domicile
- des moments de repos
- de la restauration
- l'accueil avant et après les heures de classeaux enfants.

Nous avons en outre élaboré une brochure avec toutes les sociétés de la commune qui offrent des activités pour les enfants de l'école fondamentale. Cette brochure sera distribuée à tous les enfants fréquentant une de nos écoles.

"Plan d'Encadrement Péri-scolaire" – PEP

Die Gemeinden sind seit dem Schuljahr 201-2014 aufgefordert ihren ersten Plan d'Encadrement Péri-scolaire genannt PEP aufzustellen.

Der PEP wird uns erlauben ein ganzheitliches und kohärentes Bildungs-, Betreuungs- und Erziehungsangebot für die uns anvertrauten Kinder zu gewährleisten und zwar in Zusammenarbeit mit den Grundschulen, „maisons relais“, den sportlichen, musikalischen und künstlerischen Vereinen unserer Gemeinde.

Der PEP muss folgende Aktivitäten anbieten:

- Bibliotheken sowie Mediatheken müssen zugänglich sein
- außerschulische Förderangebote in sportlichen, kulturellen und artistischen Bereichen
- Förderangebote in den sprachlichen, psychomotorischen, sozialen, kognitiven und affektiven Bereichen
- Hausaufgabenhilfe
- Ruheräume und -phasen
- Kantinen
- Auffangstrukturen vor und nach den Schulzeiten

Zusammen mit all unseren Vereinen der Gemeinde haben wir eine Broschüre ausgearbeitet die verteilt wird.



La Médecine scolaire

Depuis septembre 2001, la médecine scolaire est organisée par la ligue luxembourgeoise de prévention et d'action médico-sociales, en collaboration avec la commune.

La médecine scolaire, réglementée par la loi du 2 décembre 1987 et par le règlement grand-ducal du 24 octobre 2011, restera assurée comme dans le passé par une équipe médico-socio-scolaire, constituée par une infirmière, une assistante d'hygiène sociale et les médecins désignés par la commune.

Des examens médicaux (bilans de santé) assurés par le médecin scolaire ont lieu dans les classes des cycles 1.1, 1.2, 2.2, 3.2 et 4.2 de l'enseignement fondamental. L'examen dentaire est fait par un médecin dentiste.

Ces tests et mesures de dépistage comprennent :

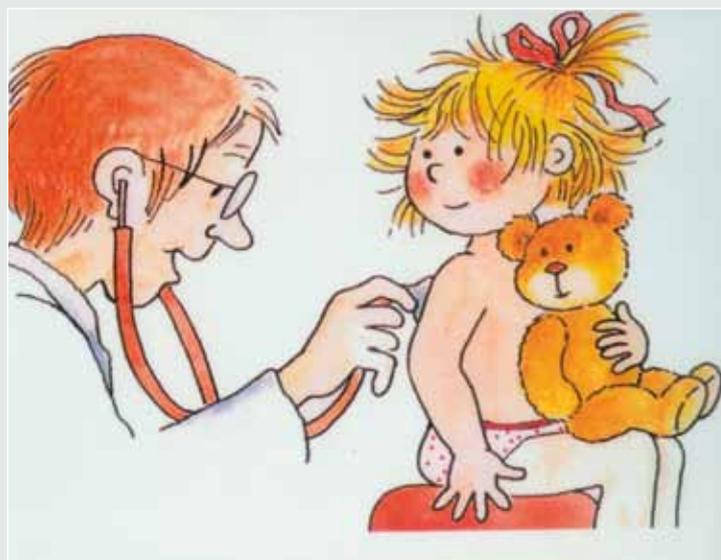
- Prise de poids et de la taille
- Analyse sommaire des urines
- Examen sommaire de l'acuité visuelle et auditive
- Gestion du carnet médico-scolaire
- Surveillance de la carte de vaccination

L'organisation des examens médicaux et la mise en pratique des mesures de dépistage sont à charge d'une infirmière. Si lors des examens des observations sont faites nécessitant un avis médical complémentaire, une lettre motivée sera envoyée aux parents avec une recommandation de consulter un médecin de leur confiance.

L'équipe médico-socio-scolaire est à votre disposition pour toute question ayant trait à la santé, l'intégration scolaire et sociale des écoliers.

Le volet social est assuré par une assistante d'hygiène sociale, qui garde le lien avec l'inspectorat, le service scolaire, le personnel enseignant, la commission d'inclusion scolaire, les équipes multi-professionnelles, ... etc

Un rendez-vous avec l'assistante sociale peut être demandé à l'adresse suivante:



Centre médico-social

L-4575 Differdange
Grand'Rue 23

Assistante sociale:

Madame Michelle PHILIPP
Tél. : 585658-27

Centre Médico-Sociale

L-4130 Esch-sur-Alzette
avenue de la gare 61

Infirmière en pédiatrie:

Madame Josiane KOLBACH
Tél. : 54 46 46-222

Le service RASE (Relais d'accompagnement socio-éducatif)

Le service RASE a été créé en septembre 2008 par le collège échevinal de Sanem. Il est né du constat qu'il y a de plus en plus d'enfants à besoins spécifiques, résultant le plus souvent de difficultés familiales complexes.

De ce fait, il existe un besoin croissant de coordination entre les différents services communaux et d'autres structures socio-éducatives ou d'aide à l'enfance telle que : l'école fondamentale, la Maison Relais, les crèches, les foyers de jour, l'Office Social, les équipes multi-professionnelles EDIFF et SLD, le service de médecine scolaire, Hëllef fir de Puppelchen, le SIPO, le SPOS (suivi post-pri-maire) ou encore des services semblables d'autres communes.

En effet, de plus en plus d'enseignants ou personnes en charge de l'éducation des enfants, s'aperçoivent que certains des élèves qui leur sont confiés, ont des difficultés scolaires ou autres qui ont pour origine, une cellule familiale défaillante. Ces personnes, mais également les familles, qui, trop souvent, pour une raison ou une autre, hésitent à faire appel à une aide extérieure, ont désormais une structure à qui s'adresser en toute confiance.

Les professionnels du service RASE se basent sur les informations qui remontent du terrain. Ils prennent contact soit avec le personnel enseignant concerné, après consultation avec l'inspectrice Mme Jeanne Letsch, soit directement avec les familles en question, afin de se faire une idée exacte de la situation. Une fois le problème cerné,

ils conseillent les parents et les orientent dans leurs démarches. Si les parents, pour quelque raison que ce soit, hésitent à faire appel à de l'aide, un travail avec la famille est entamé, ceci pour les motiver, et ce bien sûr dans l'intérêt de l'enfant.

Le travail quotidien du service RASE est très complexe et diversifié. Les professionnels ne travaillent pas seulement dans leur bureau, mais ils se déplacent également sur le terrain (écoles, autres services spécialisés, maison relais..). Le travail à domicile (suivi éducatif) est une mesure d'aide qui est aussi proposée par le service RASE. Ce travail est fait de commun accord avec la famille et cette forme de travail social est souvent sollicitée par les familles. Il faut souligner le fait que le soutien de la famille n'est faisable que s'il y a une relation de confiance à la base.

Le RASE vise aussi à la détection précoce des problèmes. L'anticipation et la prévention peuvent s'avérer essentielles dans de nombreux cas.

Contact:

Geoffrey CROUGHS
Assistant social et chef de service
Tel : 59 30 26 22
GSM : 621 28 42 96
geoffrey.croughs@sanem.lu

Paola TOMASSINI
Educatrice diplômée
Tel : 59 30 26 23
GSM : 621 32 66 45
paola.krzyzaniak@sanem.lu



Eltereschoul Janusz Korczak

Säit der Grënnung vun der Eltereschoul am Joer 2002, schaffe sozial a pädagogesch Institutionen aus der Gemeng Suessem mat eis zesummen. Zweemol am Joer gëtt eng Versammlung fir Partnerinstitutionen aus der Gemeng iwver de Chancegläichheetsservice organiséiert fir dës Aktivitéiten ze koordinéieren. Elteren eng Plattform bidde fir sech mat Experten an aner Elteren iwver erzéieresch Themen a Froen z'informéieren an auszetausche bleibt e wichtegt Standbeen an dëser Zesummenaarbecht. Dat huet sech dëst Schouljoer emol méi gewisen. Iwver d'Joer verdeelt hu sechs Elterenowender stattfont: zwee a Kooperatioun mat der Maison Relais, zwee am Lycée Bel-Val a jee ee mat de Grondschoolen an dem Jugendhaus Saba.

Et wor en thematesch villfälteg a spannend Joer fir d'Gemeng. Vun Ureegungen iwver ‚wéi léiere méi liicht gemaach‘ ka ginn, iwver Froen zu wéi een dat Thema Abschied, Trauer an Doud mat Kanner ugeet, bis zu de Provokatiounen am Jugendalter. Doriwver eraus goufen nach d'Rechter an d'Flichte vun den Elteren an de Kanner thematiséiert a d'Situatioun vum Kand am Fall vun enger Trennung oder der Scheedung vun den Elteren. Ofgeschloss gouf den Zyklus vun den Elterenowender dëst Joer iwver eng Table ronde zum Thema Sucht an Drogen am Jugendhaus Saba am Kader vun hirer 'Prevention night'. D'Zuel vun de Leit di un den Aktivitéiten deel geholl hunn weisen, datt Theme ‚e Nerv getraff‘ hunn, Informatiouns- an Diskussiounsbedarf bestoung an di Responsabel aus den Häiser am Virfeld Asaz bewisen hunn: tëschent 25 a 50 Leit woren op engem Owend mat dobäi. Selwer konnt ech der zwee materliwen. Flott Owender vun Informatioun, Diskussioun an Austausch.

Ween dëst Joer net konnt op engem vun den Owender dobäi sinn, duerf sech schonn op dat kommend Schouljoer freeën. D'Organisations- a Planungsphase ass nach net ganz ofgeschloss, den éischten Datum kënn der iech awer scho virmierken: D'Maison relais invitéiert e Mëttwoch, den 12.11.2014 um 19 :00 Auer an d'Schoul Scheierhaff: ‚Mobbing am Schoulalldag‘ mam Manette Kayser.

Den aktuelle Kalenner mat den Aktivitéite, eise Katalog mat den Themen, déi mir ubidden esouwéi Informatiounen zur Eltereschoul allgemeng fann dir ënner www.kannerschlass.lu/eltereschoul. Brauch dir weider Informatiounen? Hu dir Froen zu eisem Programm? Oder wëll dir och mat eis zesumme schaffen? Dann zéckt net a setzt iech mat mir a Verbindung. Ech freeë mech op iech:

Jean Claude Zeimet, PhD, Dipl-Päd. Eltereschoul-Sud

16a, rue de Schifflange

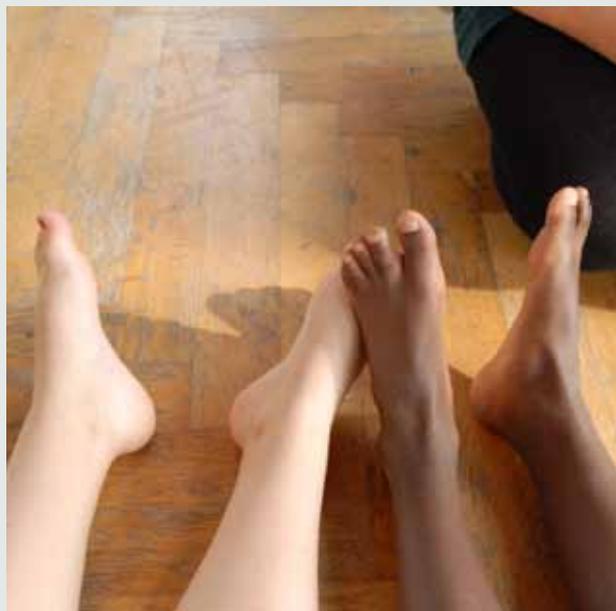
L-4316 Esch/Alzette

26 54 35 70

eltereschoul-sud@kannerschlass.lu

L'Ecole des parents Janusz Korczak

La collaboration de l'Ecole des parents et les institutions sociales et éducatives de la commune de Sanem remonte à l'année de sa fondation en 2002. Le service à l'Égalité des Chances entre femmes et hommes organise deux réunions par an pour les institutions partenaires pour coordonner ces activités. Un pilier fondamental de cette collaboration est d'offrir aux parents une plateforme interactive leur permettant de s'échanger avec des intervenants du terrain sur des sujets pédagogiques et relationnels. Il en était de même cette





année où 6 activités ont été organisées: deux en coopération avec la Maison relais, deux au Lycée Bel-Val, une avec les écoles primaires et une avec la maison des jeunes Saba.

C'était une année offrant une panoplie de thèmes intéressants pour la Commune. Elle a débuté avec une soirée sur les méthodes d'apprentissage des élèves, suivie par les sujets sur l'accompagnement des enfants en deuil et puis les provocations des adolescents. En outre ont été discutés les droits et devoirs des parents et des enfants ou encore la situation des enfants en cas d'une séparation ou de divorce des parents. Le cycle des activités clôturait avec une table ronde sur la toxicomanie et les drogues à la maison de jeunes Saba dans le cadre de leur 'prevention night'. Le nombre des participants a souligné l'actualité des thèmes choisis, le besoin d'information et de discussion et surtout l'engagement des responsables-partenaires : entre 25 et 50 personnes ont participé à chaque manifestation. J'ai pu participer à deux activités dans la commune. C'étaient deux soirées formidables pleines d'informations, d'échanges et de discussions.

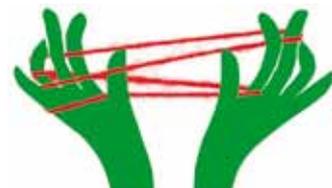
Si vous n'avez pas eu la chance de participer à une soirée cette année-ci, vous pouvez déjà vous réjouir des activités à venir. L'organisation et la planification pour l'année scolaire 2014-2015 est encore en cours, mais vous pouvez déjà vous noter un premier rendez-vous : La maison relais vous invite à la soirée 'le harcèlement (mobbing)

à l'école' avec Manette Kayser, mercredi le 12.11.2014 à 19h à l'école Scheierhaff.

Le calendrier des activités actuelles, le catalogue avec nos thèmes proposés ainsi que des informations générales sur l'Ecole des parents et son fonctionnement sont disponibles sur notre site internet : www.kannerschlass.lu/eltereschoul. Vous désirez des informations supplémentaires? Vous avez des questions quant à notre programme? Vous envisagez une collaboration avec nous? Alors n'hésitez pas à me contacter, je me tiens à votre disposition je me réjouis de vous rencontrer:

**Jean Claude Zeimet, PhD, Dipl-Päd.
Eltereschoul-Sud**

16a, rue de Schifflange
L-4316 Esch/Alzette
26 54 35 70
eltereschoul-sud@kannerschlass.lu



Eltereschoul Süden

7, rue d'Audun - L-4018 Esch/Alzette
Tel : 26 54 35 70
eltereschoul-sud@kannerschlass.lu



Association sans but lucratif, reconnue d'utilité publique par arrêté grand-ducal du 12 mai 2012

MISSION

- Sensibiliser et informer les parents et autres intervenants sur les problèmes que posent la dysphasie notamment au niveau du dépistage précoce des enfants et de la scolarisation dans l'enseignement primaire et secondaire.
- Venir en aide aux parents qui rencontrent des problèmes dans la prise en charge de leur enfant atteint de dysphasie.
- Rechercher ensemble avec toutes les personnes concernées les solutions les plus adaptées aux problèmes existants.

ZIELE

- Lehrer, Eltern und Erzieher auf das Problem und die damit verbundenen Folgeerscheinungen der Dysphasie sensibilisieren.
- Eltern und anderen kompetenten Personen (Psychologen, Pädagogen...) Hilfe anbieten zur optimalen Förderung von dysphasischen Kindern.
- Durch gezielte Informationen den Eltern helfen angepasste Lösungen für ihre dysphasischen Kinder zu finden.



Anlaufstelle für Pädagogen und Eltern, Luxemburg

Prävention und Therapie von Spracherwerbsstörungen (SES)
Erwerb der luxemburgischen und der deutschen Sprache als 2.
Sprache (Migrantenkinder)

MISSION

- La prise en charge destinée aux personnes désavantagées a besoin spécifique dans le domaine de l'apprentissage des langages écrit, oral et mathématico-logique.
- La prise en charge des enfants dont la langue maternelle n'est pas le luxembourgeois.
- La prise en charge de l'apprentissage de la langue luxembourgeoise et allemande, par des nouvelles méthodes pédagogiques, basées sur des recherches scientifiques.
- Rechercher ensemble avec les personnes concernées des solutions les plus adaptées aux problèmes existants

ZIELE

- Betreuung von Personen mit spezifischen Problemen beim Erlernen von schriftlicher, mathematischer, logischer und gesprochener Sprache.
- Betreuung von Kindern deren Muttersprache nicht luxemburgisch ist.
- Kurse in deutscher und luxemburgischer Sprache, orientiert an neusten Forschungserkenntnissen.
- In Zusammenarbeit mit den Betroffenen wird versucht, eine angepasste Lösung für vorhandene Probleme zu finden.

MÉTHODE

- Numéro d'appel pour parents et intervenants:
A.P.E.Lux. a.s.b.l. : +352 621 304 544
Dysphasie.lu a.s.b.l. : +352 661 602 602
- Internet: www.dysphasie.lu, www.apelux.eu
- Organisation: des séances d'informations, des colloques et tables ronde.
- Faire connaître et respecter les besoins éducatifs spécifiques.
- Sensibiliser les autorités compétentes et réunir les différents acteurs pour améliorer, voire adapter les structures scolaires existantes.
- Améliorer le système de dépistage précoce pour les personnes désavantagées a besoin spécifique dans le domaine de l'apprentissage des langages écrit, oral et mathématico-logique.
- Promouvoir des projets visant à garantir la meilleure intégration possible des personnes sur le marché du travail par une formation socio-professionnelle spéciale.
- Formation des pédagogues (SCRIPT, Communes), pour l'apprentissage de la langue luxembourgeoise et allemande.
- Prise en charge, des personnes désavantagées a besoin spécifique dans le domaine de l'apprentissage des langages écrit, oral et mathématico-logique, pour l'apprentissage de la langue luxembourgeoise (L) et allemande (D).
- Heures de soutien hebdomadaire pour élèves du primaire et du secondaire.

AUFGABENBEREICH

- Telephonnummer für Eltern und Pädagogen:
A.P.E.Lux. a.s.b.l. : +352 621 304 544
Dysphasie.lu a.s.b.l. : +352 661 602 602
- Internet: www.dysphasie.lu, www.apelux.eu
- Organisation von: Informationsabenden, Rundtischgesprächen
- Die spezifischen Bedürfnisse der Betroffenen erörtern und einfordern.
- Sensibilisierung der zuständigen Behörden und Koordinierung der verschiedenen Hilfestellen.
- Verbesserung der Früherkennungsdienste für Personen mit spezifischen Problemen beim Erlernen von schriftlicher, mathematisch logischer und gesprochener Sprache.
- Förderung von Projekten, die das Ziel einer bestmöglichen Inklusion von Menschen mit einer „dys“-Behinderung auf dem Arbeitsmarkt verfolgen, anhand einer spezifischen sozio-professionellen Ausbildung.
- Weiterbildung der Pädagogen (SCRIPT; GEMEINDEN) in der Sprachförderung im Deutschen und Luxemburgischen.
- Betreuung für Personen mit spezifischen Problemen beim Erlernen von schriftlicher, mathematisch logischer und gesprochener Sprache in Luxemburgisch und Deutsch.
- Wöchentliche Förderstunden für Grundschüler und Sekundarschüler.





Besondere Geschwister a.s.b.l.

L'association vise à s'occuper des enfants et adolescents dont un frère ou une sœur présente des besoins spécifiques liés à son handicap.

Der Alltag mit einem behinderten Kind erfordert viel Zeit, Kraft und auch Geld.

Er muss entsprechend den täglichen Anforderungen des behinderten Kindes organisiert werden. Dadurch kommen nicht behinderte Geschwisterkinder häufig zu kurz. Jüngere Geschwister arrangieren sich dabei leichter als Ältere, da sie bereits in die vorhandene Familiensituation hineingeboren worden sind.

Hilfe für Geschwisterkinder

Selbsthilfegruppen entlasten Eltern und Kinder. Austausch, Hilfe und neue Freunde lassen sich hier finden und vielleicht wird auch einmal eine Freizeit oder Betreuung organisiert.

Beratungsstelle Geschwisterkinder

Die Beratungsstelle Geschwisterkinder ist ein Angebot der «Besondere Geschwister» a.s.b.l. Sie richtet sich an Menschen, die privat oder beruflich Fragen zum Thema "Geschwister von Kindern mit Behinderungen" haben und begleitet u.a. Kinder, Jugendliche und Erwachsene in ihrer Auseinandersetzung mit der persönlichen Lebenssituation.



Le quotidien des enfants atteints d'un handicap demande beaucoup de temps, d'énergie ainsi que d'argent.

Il doit être adapté aux besoins spécifiques journaliers de l'enfant souffrant d'un handicap. Par manque de temps, les parents accordent plus d'attention aux enfants souffrant d'un handicap qu'aux autres enfants. L'adaptation à la situation familiale des plus jeunes sœurs et frères se fait plus facilement que celle des plus âgés.

Aide pour sœurs et frères

Des groupes d'entraide soulagent les parents et les enfants. Ces groupes offrent la possibilité d'échanger, d'obtenir une aide ou créer de nouvelles amitiés et voir la mise en place d'un temps libre ou voir même d'un encadrement.

Centre d'information pour sœurs et frères

Ce Centre d'aide et d'accueil est proposé pour l'asbl «Besondere Geschwister». Il s'adresse à des personnes, ayant des questions d'ordre privé ou professionnel, sur le thème "sœurs et frères d'enfants atteints d'handicap". Il accompagne également entre autre des enfants, des adolescents et des adultes qui sont confrontés, dans leur situation de vie personnelle, à cette problématique.

«Besondere Geschwister» a.s.b.l.

c/o Anlaufstelle für Pädagogen und Eltern Luxemburg
a.s.b.l., rue du Château, L-4992 SANEM
Email: BesondereGeschwister@pt.lu
Tel. +352 621 304 544
RCS: F2603 CCPL: LU42 1111 2451 3516 0000

Service "Krank Kanner Doheem"

OBJEKTIVE:

Der «Service Krank Kanner» bietet eine individuelle Betreuung von kranken Kindern zu Hause an.

Diese Dienstleistung ermöglicht es den Eltern ihre berufliche Aktivität weiter zu führen, während die Kinder in ihrer gewohnten Umgebung genesen können.

Anfragen von Alleinerziehenden werden vorrangig behandelt.

TARIFE:

Das monatliche besteuerebare Einkommen des Haushaltes gilt als Berechnungsgrundlage für die Unkostenbeteiligung der Kinderbetreuung.

Beteiligung bei Einkommen

bis 1 499,99 € = 0,50€ / Stunde.

Beteiligung bei Einkommen

bis 6 200,00 € = 12,40€ / Stunde.

Bei Alleinerziehenden wird ein, von der Gemeinde auszustellendes Zertifikat der Haushaltszusammensetzung benötigt.

Die Unkosten für Parking und Fahrzeit der Betreuerin werden zusätzlich in Rechnung gestellt mit:

½ Stunde Fahrtkosten für die Stadt Luxemburg.
1 Stunde Fahrtkosten für alle anderen Gemeinden des Gro herzogtums.

Die Betreuung weiterer Kinder wird zusätzlich mit 50% berechnet.

BETREUUNGEN:

Die Betreuungen finden zwischen 7:00 und 19:00 Uhr statt.

Die Betreuungszeit pro Tag darf 9 Stunden nicht überschreiten.

Ab dem zweiten Betreuungstag ist ein ärztliches Attest erforderlich.

Um eine möglichst gute Betreuung des Kindes zu gewährleisten ist es sehr wichtig, der Betreuerin, bei der ersten Kontaktaufnahme alle wichtigen Informationen zukommen zu lassen betreffend beispielsweise die Gewohnheiten des Kindes, die Einnahme von Medikamenten usw.

Alle Mitarbeiterinnen vom „Service Krank Kanner doheem“ haben eine Ausbildung im sozio-familiären Bereich und nehmen regelmäßig an internen Weiterbildungskursen teil.

Für zusätzliche Informationen:



Tel.: 48 07 79

Telefondienst von Montag bis Freitag
zwischen 7:00 und 12:00 Uhr.

Anrufbeantworter von 12:00 – 7:00 Uhr
Die Betreuungen werden zwischen 18:00 und
19:00 Uhr organisiert.

Um die Organisation der Betreuungen zu vereinfachen, kann das beiliegende Anmeldeformular im Voraus ausgefüllt werden.

Vicky Wagner

Verantwortliche der Dienststelle

Der „Service Krank Kanner Doheem“ wird finanziert durch den Unkostenbeitrag der Eltern, Spenden und eine Konvention zwischen „Femmes en Détresse a.s.b.l.“ und dem Ministerium für Chancengleichheit.

Service "Krank Kanner Doheem"

L'OBJECTIF:

Le «Service Krank Kanner Doheem» offre une garde individuelle à domicile pour enfants malades.

Ceci permet aux parents de poursuivre leur activité professionnelle et aux enfants de se rétablir dans les meilleures conditions et dans leur milieu familial.

Les demandes de familles monoparentales sont considérées en priorité.

LES TARIFS:

Le revenu imposable du ménage sera pris comme base de calcul pour la participation aux frais de garde.

Revenu imposable inférieur à

1 499,99 € = 0,50€ par heure.

Revenu imposable supérieur à

6 200,00 € = 12,40€ par heure.

Pour les familles monoparentales le certificat de composition de ménage, établi par la commune est indispensable.

Les frais de parking et de trajet sont à charge des parents:

½ heure de déplacement pour la ville de Luxembourg.

1 heure de déplacement pour toutes les autres communes du Grand-Duché.

Les gardes d'enfants supplémentaires seront comptabilisées à 50 %.

LES GARDES:

Les gardes ont lieu entre 7:00 et 19:00 heures.

La durée d'une garde ne peut pas dépasser 9 heures de suite.

Une visite médicale est indiquée au 2^{ème} jour de la garde.

Toutes les collaboratrices du «Service Krank Kanner Doheem» ont une formation dans le domaine socio-familial et participent régulièrement aux formations internes.

Pour tous renseignements supplémentaires:



Tél.: 48 07 79

Permanence du lundi au vendredi
de 7:00 à 12:00 heures.

Répondeur de 12:00 heures
jusqu'au lendemain 7:00 heures.

Organisations des gardes de 7 :00 à 12:00 et
de 18:00 à 19:00 heures.

Pour faciliter l'organisation des gardes, veuillez
bien remplir la fiche d'inscription ci-jointe.

Vicky Wagner

Responsable
Service Krank Kanner Doheem

Le Service «Krank Kanner Doheem» est financé par la participation des parents, des dons et par convention entre Femmes en Détresse a.s.b.l. et le Ministère de l'Égalité des Chances.

Service Krank Kanner Doheem – Fiche d’Inscription

• 95, rue de Bonnevoie • L-1260 Luxembourg • Tel. : 48 07 79 • Fax 48 07 79-77 • www.fed.lu • krankkanner@pt.lu •

Enfant(s) :

Nom et prénom	Matricule	Nationalité

Adresse :

Localité : L-

E-mail :

Nom et prénom du père :

Matricule du père :

Tel. : Portable :

Employeur :

Nom et prénom de la mère :

Matricule de la mère :

Tel. : Portable :

Employeur :

Situation familiale :

Marié(e) PACS Concubinat Monoparentale Garde alternée

Allergies :

Antécédents médicaux de l’enfant :

Particularités :

Signature :

Date :, le 20

Le Service Médico-Socio-Scolaire (Ligue Médico-Sociale)

Ce service se partage en 2 volets:

1) la médecine scolaire

des tests et mesures de dépistage, ainsi que des examens médicaux sont pratiqués tels que prévus par le règlement grand-ducal du 24 octobre 2011. Ils sont assurés par Mme Josiane Kolbach, infirmière en pédiatrie et Mme Michelle Philipp, assistante d'hygiène sociale, toutes les deux travaillant auprès de la Ligue Médico-Sociale et par les médecins scolaires. Les parents peuvent aussi s'adresser à ce service pour toute question au sujet de la santé ou de l'alimentation de leur enfant

2) le service social

les parents, les enseignants et les élèves peuvent s'adresser à ce service pour avoir des informations, des conseils ou de l'aide. Mme Michelle Philipp, assistante d'hygiène sociale assure ce service

Vous pouvez joindre le service de la médecine scolaire:

Mme Josiane Kolbach

Infirmière en pédiatrie
Centre Médico Social
Esch/Alzette
Tél.: 54 46 46 222

Mme Michelle Philipp

Assistante d'hygiène sociale
Centre Médico Social
Differdange
Tél.: 58 56 58 27

LASEP Sektiooun Gemeng Suessem

Eis Lasep Sektiooun, déi säit dem Schuljoer 1964-65 besteet, bidd de Grondschoulkanner vill verschidden a flott Méiglechkeeten Sport ënnert der Leedung vu kompetenten an engagierten Dirigentën ze maachen z.B.

- Fussball
- Schwammen
- Moutainbike (Pumptrack, Geocaching)
- Danzen
- Multisport
- Wing-Tsun (sech selwer verdeedegen)
- Ballspiller

Fir 20 € Cotisatioun pro Joer kann all Kand aus der Gemeng sech un all de proposéierte Sportaktivitéiten bedeelegen. En détailléierte Programm gëtt de Grondschoulkanner no der Rentrée am September ausgedeelt. De Programm an d'Umeldungsziedelen kann een awer och um Schoulsite eroflueden! (www.ecoles-sanem.lu)



Das neue "Mega -Spill"

Präsentation des neuen Spiels mit der Ministerin für Chancengleichheit am 7. März 2014

Mehr Chancengleichheit und Wissen über atypische Berufe durch Spielen? Diese Idee bewegte eine nationale Arbeitsgruppe. Sie entwickelte daraufhin eine bisher einzigartige Art von Memoryspiel für Kinder: das "Mega-Spill". Eine perfekte Ergänzung zum alljährlichen Girls' & Boys' Day.

Die große Präsentation des neuen Mega-Spiels fand am 7. März 2014 gemeinsam mit der Ministerin für Chancengleichheit, Lydia Mutsch und 62 Grundschüler/innen des Cycle 2 und 3 aus Sanem statt.

Organisiert wurde diese Premiere vom Schöfferrat, der Chancengleichheitsbeauftragten Ruth Marchewka und dem Ministerium für Chancengleichheit.

Auf der Bühne stellte Moderatorin Wencke Fiedler von Eldorado mit ihrer erfrischenden Art den Kindern eine Schornsteinfegerin, eine Malerin und einen Maler, einen Modedesigner, eine Bauunternehmerin sowie einen Friseur vor. Die

hübschen Bilder konnten Sie bereits dem "Gemeng Suessem aktiv" Mai 2014 entnehmen.

Die Ministerin dankte der Gemeinde Sanem und betonte die Vorbildfunktion der Gemeinde im Punkte Chancengleichheit von Frauen und Männern.

Sie hob hervor, dass das innovative "Mega-Spill" von einer nationalen Arbeitsgruppe bestehend aus Vertreter/innen des Ministeriums für Chancengleichheit und des Ministeriums für Mittelstand und Tourismus, der Sanemer und der Düdelinger Chancengleichheitsbeauftragten, der Fédération des Artisans sowie Schüler/innen des Lycée Technique des Arts et Métiers ausgearbeitet wurde.

Bürgermeister Georges Engel wendete sich in seiner Ansprache an die 62 Kinder und erklärte auf sehr anschauliche Weise was "Atypische Berufe" sind. Die 1. Schöffin Myriam Cecchetti wies in ihrer Rede auf die vielfältigere Berufswahl hin, die sich jungen Menschen eröffnet wenn atypische Berufe einbezogen werden. Verschiedene Gemeindedienste und -angestellte trugen tatkräftig zum Erfolg bei. Auch dem Lehrpersonal wurde für das besondere Engagement ein großer Dank ausgesprochen.



Das neue "Mega -Spill"



Mega-Memory-Tournéier am 26. April 2014

Diese positive Erfahrung führte direkt zum nächsten Event.

Am Samstag, 26. April 2014 öffneten sich die Türen des Rathauses für Kinder, Eltern und Großeltern zum großen "Mega-Memory-Tournéier". Auf einem großen Bildschirm wurde das "Mega-Spill" zum Mittelpunkt der Konzentration aller 60 Teilnehmer, darunter viele Kinder mit ihren Geschwistern.

Der Schöffenrat, die Chancengleichheitsbeauftragte sowie die Chancengleichheitskommission organisierten das Turnier.

Sie luden in der Pause zu selbstgebackenen Kuchen, Fairtrade-Kaffee sowie Fairtrade-Getränken ein. Ergänzt wurde das außergewöhnliche Event durch die Ausstellung des Nationalen Frauenrates (CNFL) zum Thema atypische Berufe sowie einen Bücher- und Medientisch der Frauen- und Genderbibliothek (cid). Besonderer Dank gilt den Mitgliedern der Chancengleichheitskommission sowie Alex Reuter, der eine elektronische Variante des Mega-Spiels entwickelte und den Nachmittag moderierte.

Beschenkt mit tollen Preisen bestand am Ende des spannenden Nachmittags keine Frage mehr ob Groß und Klein atypische Berufe wie Elektriker/in, Bäcker/in oder Fliesenleger/in kennen

School Suessem: Gesund kochen an iessen



Schoul Bieles-Post: Fête des Cultures 2014



Schoul Bieles-Post: Fiesch



Schoul Zolwer 2000



Ausfluch:

eise Schoulausfluch ass am Mee an d'Zooschoul an de Beetebuerger Park gang.

Bësch:

am Bësch kënnen d'Kanner sech sou richtig austoben



Ligue médico:

wéi mir iwwert eise Kierper an den Dokter geschwat hunn, koom eng Infirmière bei eis laanscht an mir konnten eis d'Häerz mam Stethoskop lauschten.

Fuesent:

an der Schoul 2000 hu mir eng grouss Party mat de Kanner aus deenen anere Cycle gefeiert

Schoul Zolwer 2000



Bauen:

mam Kappla baue mir riseg Tiern a kucken ween deen héchsten huet.



Liichtmëssdag:

Liichtmëssdag: fir an déi aner Klasse liichten ze goen haten mir Äisbier-Lampione gebastelt.



Gaalgebierg:

um Escher Gaalgebierg konnte mir bei d'Geessen an d'Hinger eran, an hu bei der Fidderung gehollef.

Schoul Scheierhaff



Fuesfiesta



Fairtraide



Konschtmusée:

um Fëschmaart - Cycle 3.2.



Geméiszopp: Cycle 3.1.



Liesung:

"ee Wantermäerchen" mam Jessica Hernandez
Cycle 3



Naturmusée am Gronn:

Cycle 3.1.

Schoul Scheierhaff



Naturschoul:

Lasavage - Cycle 3



Aweigung:

Velospiste Gare Bieles



Schoulsportdag:

den 30. Mee 2014 - mat Charity Run

Schwemm:

an der neier Schwemm



Schoul Scheierhaff



Schweckiwwereechung:

un "Le rêve du petit prince a.s.b.l." - Erléis vum Schoulsportdag 2013



Projet: Gesond iessen

Mir iessen 1x d'Woch zesummen a schwätzen iwvert d'Ernährung. Hei krute mir deen Dag selwer gemache Gebeess vun Elteren.

Schoul Scheierhaff



Fuesparty: an der Klass



Indianer: Zum Thema Indianer hu mir eis Kostümer gebastelt: Aus Salzdeeg mat verschidde Gewürzer hu mir eng Pärelskette gemaach, e Band mat Lënsen a Bounen, en Tshirt.



Monster:

Zum Thema Monster hu mir aus verschidde Materialien, ale Këschten asw. Monstere gebastelt.



Schnéi:

Den eenzege Schnéimann 2013 /2014

Schoul Scheierhaff



De Kleeschen



Am Haff



AMARE

Schoul Scheierhaff



Robotic

Schoul Scheierhaff



Schoulgaart



Vakanznomëttecher

Projet „Gesond iessen-méi bewegen“

Déi national Campagne „Gesond iessen-Méi bewegen“ ënnersträicht d'Wichtigkeet an d'Noutwendegkeet vum gesonden iessen an der Bewegung bei de Schoulkanner.

Eng gesond Schoul soll eng Ernährungserzëhung ënnerstëtzen, well d'Ernährung spillt eng Schlësselroll fir d'Gesondheet vun eise Kanner. Dofir ass et eng Prioritéit, dass d'Kanner, vu jonkem un, d'Basis vun enger gesonder ausgeglachener Ernährung sollen kenne léieren.

Gesond iessen leet de Grondsteen fir eng präventiv Gesondheet.

D'Education steet net nëmmen fir léieren, mee och fir entdecken an sech op maan fir nei Saachen. Kanner sollen dat, gesond iessen, léieren ze genéissen. D'Schoul, eng aner Platz ewéi doheem, soll dozou bäidroen d'Loscht an d'Entdecken fir eng gesond Ernährung bei de Kanner ze wecken.

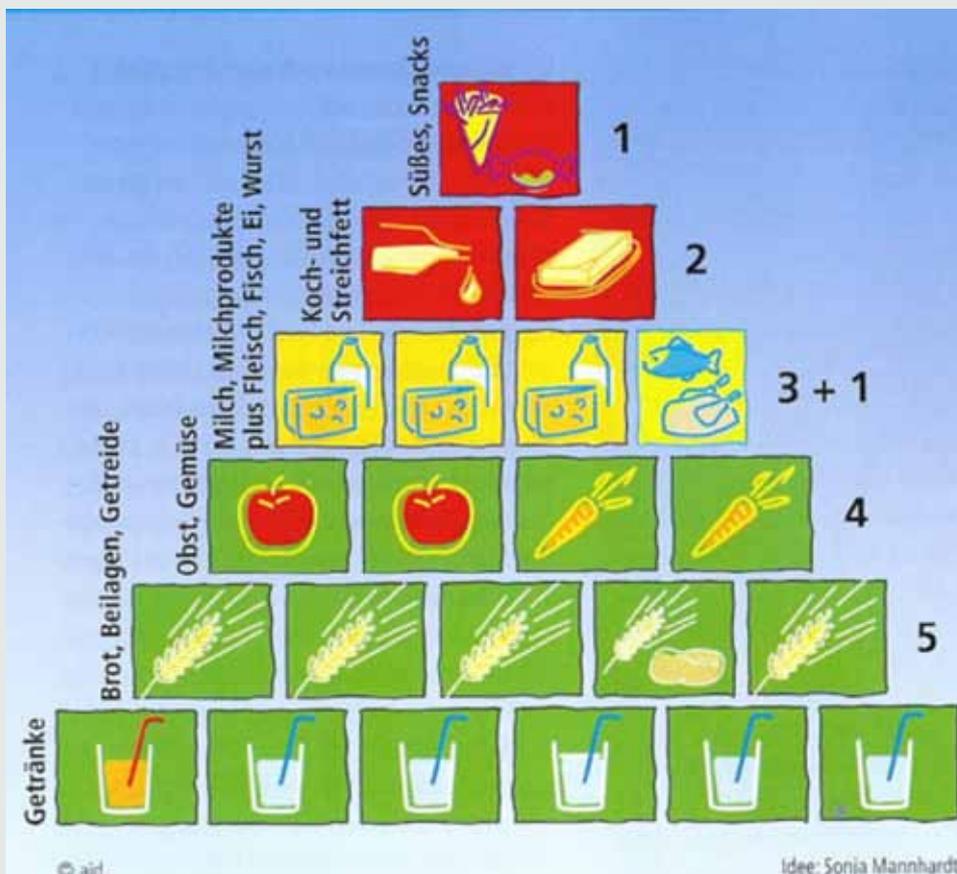
Kanner entdecken hier Ëmwelt an och d'iessen mat hiren 5 Sënner. Bei dësem Projet soll dat genotzt an ënnerstëtzt gin. Am vergaangenen Schouljoer haten d'Kanner d'Méiglechkeeten un verschiddenen Aktivitéiten deelzehuelen ënnert der Zesummenaarbecht vun der Diététicienne, Gauche Véronique.

Am Cycle 1 goufen verschidden Themen ugebueden:

- Uebst a Geméis,
- Waasser am Kierper
- Käre, Miel a Brout

Am Cycle 3 stoung d'Ernährungspyramid mat der Wichtigkeet vum gesonden Start an de Moien um Programm an am Cycle 4 war et niewent der Pyramide, d'Wichtigkeet vum Drénken.

Well déi éischt Schouljoren immens wichtig sinn fir eng staark Basis ze leen an bei de Kanner den Entdeckersënn ze entwéckelen, gëtt dëse Projet fir d'Rentrée 2014-2015 weidergefouert an och op den Cycle 2 ausgedehnt.



Une alimentation saine est de première importance!



Depuis des années, la Commune de Sanem s'engage activement à promouvoir une alimentation saine, afin de combattre les maladies de civilisation comme notamment les maladies cardiaques et cardio-vasculaires ou encore la surcharge pondérale.

Repas dans les Cantines scolaires et Foyers de midi

La Commission de Surveillance de la Restauration* se réunit régulièrement pour assurer l'organisation d'une alimentation saine dans nos structures des cantines scolaires et de la Maison Relais ainsi que pour épauler les multiples acteurs en vue de pouvoir garantir des prestations de haute qualité.

Elle est composée de responsables politiques, de représentants aussi bien du corps enseignant que des parents d'élèves, de la Maison Relais et du Cipa ainsi que d'un expert en restauration, tout ceci dans l'idée de réunir tous les groupes concernés par l'alimentation au sein de notre commune. Sous leur surveillance, des menus variés et adaptés aux besoins des enfants sont proposés par une équipe multidisciplinaire composée de cuisiniers,

d'une diététicienne et de représentants de l'équipe éducative, chacun ayant un rôle bien particulier pour assurer une alimentation équilibrée et attrayante à nos jeunes et pour les éduquer à se nourrir de façon adéquate.

Education à la nutrition saine également à l'école

Mis à part la production de repas pour nos cantines et foyers de midi, nous avons instauré dans nos écoles un concept qui prévoit d'offrir à chaque enfant, plusieurs fois lors de son parcours à l'école fondamentale, des séances d'informations sur la nutrition saine. L'encadrement des écoliers est assuré par une diététicienne en collaboration avec le personnel enseignant en charge de la classe respective. La partie théorique est bien sûr complétée par un volet pratique, d'ailleurs toujours bien accueilli par les élèves. Bon appétit !

Depuis des années nous maintenons également le programme national « Fruit for school » dans nos écoles afin d'assurer que nos enfants sachent que la consommation journalière de fruits est très importante.

Une alimentation saine est de première importance!

La journée «Gesond lessen, Méi Bewegen» 2014: Marche gourmande

Cette année, l'action «Gesond iessen, méi bewegen», pour laquelle le «label» y relatif de la part des différents ministères concernés nous est décerné depuis des années, a eu lieu dans le cadre du «Schoulsportdag», le 6 juin dans les écoles de la localité de Sanem.

Les écoles et les Maisons Relais, en collaboration avec plusieurs résidents de notre CIPA, se sont mobilisés pour que surtout les jeunes préparent, aidés par les moins jeunes, des plats sains et appétissants lors de toute la matinée à l'école.

Les mets ainsi confectionnés, ont été consommé ensuite par tous les intervenants, à l'occasion d'une petite «marche gourmande», avec 4 escales à des endroits différents dans les environs du village de Sanem. Idée fabuleuse !

*Commission de Surveillance de la Restauration actuelle:

Représentants -(politiques):

Marco Goelhausen (Président, Echevin Santé)
Myriam Cecchetti (Echevine Ecoles), Simone Asselborn-Bintz (Echevine Maison Relais/CIPA)
Dagmar Reuter-Angelsberg
Carine Reuter-Bauler

(Parents d'élèves): Laribi Yasmine
Frédéric Humbel

(Écoles): Joël Wintersdorf
Pascale Gengler
Steve Reuter

(Maison Relais): Serge Olmo
Marcel Belche
Cherryl Linden
Esther Reuland
Alain Willet

(CIPA):

Daniel Weiler
Henri Reding

(Expert):





Avant et après l'école



MAISON RELAIS DE LA COMMUNE DE SANEM

La commune de Sanem a élaboré en 2001 le projet de la «Maison Relais» afin d'offrir une garde qualifiée pour les enfants en dehors des horaires scolaires.

Comme il s'agit d'un projet à long terme qui a pour but d'offrir ce service dans les différentes localités et quartiers de la commune, les changements se font au fur et à mesure que les infrastructures le permettent. Ceci implique que l'admission dans ces structures fonctionne selon des critères d'admission et avec possibilité de listes d'attente. Cependant depuis 2001 tous les enfants scolarisés ont pu être admis.

Objectif principal: donner aux familles monoparentales, aux familles dont les 2 parents travaillent ou aux familles en difficulté, la possibilité de faire encadrer leurs enfants scolarisés.

LES DIFFÉRENTS SERVICES DE LA MAISON RELAIS

A) Accueil du Matin:

Un accueil est prévu dans ou à proximité de tous les bâtiments scolaires de 7h00 à 7h50 heures.

L'Accueil du Matin qui se fait dans une salle de classe ou dans un autre local disponible est assuré par le personnel de la Maison Relais.

B) Accueil de Midi:

L'Accueil de Midi est une surveillance destinée aux enfants du cycle 1 tous les jours de la semaine jusqu'à la fin des cours de l'enseignement primaire, à savoir: les lundis, mercredis et vendredis de 11h45 à 11h55 ainsi que les mardis et jeudis de 11h45 à 12h25.

Ce service s'adresse aux parents d'élèves fréquentant à la fois l'enseignement du cycle 1 et des cycles 2-4 afin de leur éviter un double trajet.

C) Foyers de Midi:

- Foyer de Midi «Bieles-Schoul» (pour les enfants de l'école Belvaux)
- Foyer de Midi «Kulturschapp» (pour les enfants de l'école Ehlerange)
- Foyer de Midi «Maison Feyder» (pour les enfants de l'école Sanem)
- Foyer de Midi «Centre Culturel Suessem» (pour les enfants de l'école Sanem)
- Foyer de Midi «Ecole 2000» (pour les enfants des écoles Soleuvre/Centre et 2000)
- Foyer de Midi «Scheierhaff» (pour les enfants de l'école Scheierhaff)
- Foyer de Midi «Roude Wee» (pour les enfants de l'école Chemin-Rouge)

Ce service, anciennement appelé cantine scolaire, est destiné aux enfants ayant besoin d'un encadrement pendant les heures de midi. Sont admis les





enfants scolarisés (préscolaire au cycle 4.2 de l'école fondamentale) dont la demande des parents a été acceptée.

Les repas sont préparés dans les cuisines de l'École 2000, du Scheierhaff à Soleuvre et du Chemin Rouge et sont transportés aux autres foyers de midi. Puisque beaucoup d'enfants mangent trois à cinq fois par semaine (jusqu'à 180 fois par an) dans le restaurant scolaire, il est important de veiller à une bonne qualité des produits utilisés et à la préparation de repas équilibrés. La situation du déjeuner commun contient un aspect pédagogique important.

Horaire:

Les 7 Foyers de Midi fonctionnent 5x par semaine; lundi/mercredi et vendredi de 11h55 à 13h50 heures, mardi et jeudi de 12h25 à 14h30 heures.

Ces heures d'ouverture varient en fonction des horaires scolaires et s'adapteront le cas échéant à ces horaires.

Activités:

Les activités que les enfants exercent sont diversifiées: bricolages, dessins, jeux, musique... Mardi et jeudi les devoirs sont effectués.

Les Foyers de Midi ne fonctionnent pas pendant les vacances scolaires.

D) Les Foyers Scolaires

- Foyer Scolaire Zolwer-Detroit (pour les enfants des écoles 2000 et Soleuvre/Centre)
- Foyer Scolaire Soleuvre-Centre (pour les enfants des écoles 2000 et Soleuvre/Centre)
- Zolwer Kannerbuerg (pour les enfants des écoles 2000 et Soleuvre/Centre)
- Maison Relais Scheierhaff (pour les enfants de l'école Scheierhaff)
- Maison Relais Rouge Wee (pour les enfants de l'école Chemin Rouge)
- Foyer Scolaire Suessem (pour les enfants de l'école Sanem)
- Foyer Scolaire Suessem-Scoutshome (pour les enfants de l'école Sanem)
- Foyer Scolaire Suessem-Maison Feyder (pour les enfants de l'école Sanem)
- Foyer Scolaire Bieles-Post (pour les enfants de l'école Belvaux-Poste)
- Foyer Scolaire Bieles-Pompjees (pour les enfants de l'école Belvaux-Poste)
- Foyer Scolaire Eilereng (dans l'annexe au Scheierhaff, pour les enfants de l'école d'Ehlerange)

Ce service s'adresse aux familles ayant besoin d'un encadrement en dehors des heures scolaires et pendant les vacances. Sont admis les enfants scolarisés (préscolaire au cycle 4.2 de l'école fondamentale) dont la demande des parents a été acceptée.

Horaire pendant la période scolaire:

- lundi/mercredi/vendredi:
11h55 -13h50 et 15h50 - 18h30
- mardi/jeudi: 12h25 - 18h30

Les enfants, accompagnés de personnel éducatif, sont conduits par les bus à l'arrêt le plus proche du foyer. De là, ils sont accompagnés au Foyer Scolaire. Les parents sont tenus de venir chercher leurs enfants au plus tard à 18h30.

Assistance aux devoirs:

- Mardi et jeudi: 1 heure et demie d'assistance aux devoirs sont prévues. Si les devoirs ne sont pas terminés au terme de cette période, ils devront être terminés à la maison.
- Lundi et mercredi: le temps réservé à l'assistance aux devoirs ne dépassera pas 1 heure.

Activités:

- Réaliser diverses activités pédagogiques et ludiques, favoriser les contacts sociaux, aider les enfants à devenir plus indépendants, aider les enfants à effectuer leurs devoirs...
- Des activités très diversifiées: bricolages, dessins, jeux, musique, ...
- Des activités à l'extérieur (jeux, sports, jardin, promenades, excursions, colonies de vacances...)

Horaire pendant les vacances:

Du lundi au vendredi: 7h00-18h30

Projets:

Notre service participe à divers projets tels que «Gesond lessen, méi Bewegen», «Liese mecht schlau», «Konscht am Bësch, les Sentiers Rouges», «Relais pour la Vie», Chorale de la Maison Relais à la fête du 3ème âge, projets intergénérationnels, «Kultur fir Kanner», «Kachen frëier an haut», etc.

E) La crèche de la «Zolwer Kannerbuerg»

En janvier 2012 la commune a annexé le Foyer de Jour «Zolwer Kannerbuerg». Ainsi, la commune dispose, à part du groupe des enfants scolarisés, de 18 places pour les enfants âgés de 2 mois à 2 ans et de 26 places pour les enfants de 2 à 4 ans.

En général, les parents amènent leur(s) enfant(s) au Foyer entre 7h00 et 9h30. Vers 9h, un petit déjeuner est proposé aux enfants. A midi, un repas chaud est offert à tous les enfants de la Crèche. Et à 16h, un goûter est servi. Dès 17h, les parents viennent reprendre leur(s) enfant(s) et ce, jusqu'au plus tard 19h00.

Les enfants sont encadrés par du personnel éducatif qualifié. Différentes activités sont proposées, et cela selon les besoins des enfants et les possibilités du groupe. Nous disposons de deux minibus pour diverses sorties et promenades.

Le travail se fait en collaboration avec les parents. Nous souhaitons les associer au travail éducatif et social effectué au sein du Foyer

F) Projet Maison Relais/Précoce Nouveauté à partir de la rentrée 2014

Pour la rentrée scolaire 2014/2015 nous proposons un projet d'accueil à plein temps à un certain nombre d'enfants du précoce sur le site de l'école «Chemin Rouge» et sur le site de l'école de Sanem.

Informations générales:

Préparation des repas:

Depuis la rentrée scolaire 2006-2007, notre service a engagé des cuisiniers diplômés et autre personnel de cuisine. Ainsi dans notre commune les repas sont préparés sur place. L'accent est mis sur la qualité des repas et des produits utilisés.

Concept:

Nous avons élaboré un concept pédagogique de notre service afin de travailler de façon encore plus structurée et de nous donner les moyens appropriés afin d'évaluer notre travail.

Personnel:

Le personnel encadrant est constitué d'assistantes sociales, d'éducatrices(ices) gradué(e)s, d'éducatrices(ices) diplômé(e)s, d'aide-éducatrices(ices), d'une infirmière en pédiatrie, de remplaçant(e)s, de cuisiniers(ères), d'aide-cuisiniers(ères) et de personnel de maintenance.

Participation financière des parents et inscription

La facturation sera établie selon le dispositif du «Chèque-Service Accueil». Ce dispositif instituant une participation financière parentale réduite, voire une gratuité partielle est en vigueur depuis mars 2009. Les parents qui désirent que leur enfant bénéficie du «Chèque-Service Accueil» doivent y adhérer auprès de l'Administration communale.

L'adhésion qui peut s'effectuer tout au long de l'année, est gratuite. L'inscription à la Maison Relais s'effectue au moyen d'une fiche d'inscription, qui peut-être retirée à la Maison Relais ou téléchargée sur notre site internet

<http://www.maison-relais-sanem.lu>

Contact à la Maison Relais

www.maison-relais-sanem.lu / contact@maison-relais-sanem.lu

Administration • Serge Olmo / Marcel Belche
6, rue Jean Anen • L-4413 Soleuvre

26 59 12 28
Fax: 26 59 12 28 50

No de tel. pour changements à court terme (avant 8h00) **621 236 476 ou 59 30 26 17**

Foyer Scolaire Zolwer 220, rue de Differdange, L-4438 Soleuvre - 26 59 13 16

Foyer Scolaire Soleuvre-Centre 14, rue Prince Jean, L-4463 Soleuvre - 26 59 04 99

Foyer Scolaire Bieles-Post 12, rue de France - L-4446 Belvaux - 59 36 63

Foyer Scolaire Bieles-Pompjees rue du Stade, L-4488 Belvaux - 26 59 12 27

Foyer Scolaire Suessem 20, rue du Château - L-4992 Sanem - 26 59 12 27

Foyer Scolaire «Scoutshome» 18, rue du Château, L-4992 Sanem - 26 59 63 27

Maison Relais Scheierhaff 6, rue Jean Anen, L-4413 Soleuvre
groupe préscolaire 26 59 12 28 52
groupes scolaires 26 59 12 28 53/54

Foyer Scolaire Roude Wee rue Sigefroi, L-4407 Belvaux
groupe préscolaire 26 59 20 20
groupe scolaire 26 59 20 30

Foyer Scolaire Éilereng Annexe école Scheierhaff à Soleuvre - 26 59 06 34

Foyer de Midi «Bieles-Post» rue du Stade, L-4488 Belvaux - 26 59 03 44

Foyer de Midi «Kulturschapp» 15, rue Kulturschapp, L-4380 Ehlerange - 691 80 72 63

Foyer de Midi «Maison Feyder» 35, rue de Niedercorn, L-4990 Sanem - 26 59 13 53

Foyer de Midi «Centre Culturel Suessem» 2, rue du Château, L-4992 Sanem - 59 18 01

Foyer de Midi «Ecole 2000» École 2000 à Soleuvre - 59 00 92

Foyer de Midi «Scheierhaff» École Scheierhaff à Soleuvre - 59 30 26 13

Foyer Midi Roude Wee rue Sigefroi, L-4407 Belvaux - 26 59 20 10

Zolwer Kannerbuerg
3, place de l'indépendance, L-4418 Soleuvre
Bureau
Fax
Groupe Crèche I: 59 05 30 -210
Groupe Crèche II: 59 05 30 -220
Groupe Jardin d'enfants I: 59 05 30 -230
Groupe Jardin d'enfants II: 59 05 30 -240
Groupe Centre d'enfants I: 59 05 30 -250
Groupe Centre d'enfants II: 59 05 30 -260

59 05 30 -1
59 05 30 -300

Relais d'Accompagnement Socio-Éducatif (RASE) : 59 30 26 23 / 621 284 296 / 621 326 645

Les équipes éducatives (situation de juillet 2014)

BELVAUX:



1^{ère} rangée d.g.à d.: Cheryl LINDEN, Sandra BIRARDI, Bob DE TEMMERMANN, Jill OLINGER, Christine BRÜCK, Nadia MENDICHI

2^{ème} rangée d.g.à d.: Eliane LAUX, Anna MARNACH, Milly BARIVIERA, Christian BIOT, Nicole BREUER, Jeannette Bacic, Françoise AVOGARO
(absents: Kim BADIA, Stella MERCALDI, Yanik KOMBO, Sonja BILLO)

CHEMIN ROUGE



1^{ère} rangée d.g.à d.: Mallory HETZEL, Daniel GOBERT, Michèle KIEFFER, Kevin ALDRINGER, Lynn KRAETZER, Lynn DEISTER, Simone SPAUS,

2^{ème} rangée d.g.à d.: Tanja LANG, Marion MANCINELLI, Brigitte CASALI, Sylvia SCHNEIDER, Dani MERCALDI, Nathalie SCHWEICH, Antonia MILANO, Esther REULAND, Josette ROTOLO, Melissa SCHWICKERATH, Chantal THEIN
(absents: Tunn DEFAY, Jessica LAURES, Anne GERBES)

Les équipes éducatives (situation de juillet 2014)

SANEM



1^{ère} rangée d.g.à d: Daniel CARNEVALI, Jeannette BACIC, Geoffrey CROUGHS, Astrid WEBER, Jessica MAUSEN
2^{ème} rangée d.g.à d.: Chantal BIOT, Marion MANCINELLI, Eliane PAPI, Sonja WIRTZ, Nadine BIOT, Melissa SCHWICKERATH, Luisa MORES, Fernanda PINTO
(absente: Laura RINGS)

SCHEIERHAFF



1^{ère} rangée d.g.à d.: Viviane REIFFER, Christiane POGGI, Fernanda PINTO, Muriel GALEAZZI, Klaudia BIROVA
2^{ème} rangée d.g.à d.: Simone FRIESEISEN, Michelle WINANDY, Tania MEYER, Chantal REIS, Marcel BELCHE, Anne SCHLENTZ, Jo METZLER, Christina SCHIRMBRAND, Maïté DALUZ, Chantal THEIN
(absents: Serge OLMO, Patricia SCHLINKER)

Les équipes éducatives (situation de juillet 2014)

SOLEUVRE



1^{ère} rangée d.g.à d.: Mélyny BACIC, Cynthia VITALI, Mandy STEMPER, Yasmine JUCHEM, Lynn FRANTZ
2^{ème} rangée d.g.à d.: Daniela BETTINI, Diane CLAUDE, David BERTHLÉ, Marc JUNGERS, Brian BECKER
(absentes: Sonja HAINE, Sally BADIA)

EHLERANGE



Patrice THILL, Marion MANCINELLI, Martine FABER, Stéphanie TIRONI, Eric DEVOS, Rosa AMENDOLA, Chantal BÄCKER
(absente: Gabrielle KERSCHEN)

Les équipes éducatives (situation de juillet 2014)

EQUIPE CUISINE



1^{ère} rangée: Daniel GOBERT

2^{ème} d.g.à d.: Sandra BERTON, Isabelle PECOUL, Edmée SCHMIT, Tuong NGUYEN, Pascal LAURENT

3^{ème} rangée, d.g.à d.: Kevin ALDRINGEN, Mallory HETZEL, Richard MENCE

(absents: Linda WAGNER, Stéphanie SCHOLTUS, Rosalie HEYAR, Marco DUMMONG, Rosa Maria DE ABREU, Maria PINTO MARTINHO)

EQUIPE ÉDUCATIVE REMPLAÇANTE



1^{ère} rangée d.g.à d: Viviane REIFFER, Jeannette BACIC, Rosa AMENDOLA, Lydie BIDAINE, Karin Damme

2^{ème} rangée d.g.à d.: Sandrine WOLTER, Jo METZLER, Christiane PLUMER, Myriam DUCOLI, Dan KIEFFER, Rita KERSCHEN, Nathalie REITER, Kim BÄCKER, Françoise AVOGARO

(absents: Kim BADIA, Stella MERCALDI, Yanik KOMBO, Sonja BILLO)

Les équipes éducatives (situation de juillet 2014)

ZOLWER KANNERBUERG



1^{ère} rangée d.g.à d.: Danielle SCHMITT, Mireille SIMON, Yannick LIBER, Samantha KREMER, Laura BOSSIO, Marco TENCHINI
2^{ème} rangée d.g.à d.: Sylvia WEILER, Tessy GREISCH, Tessy SCHNEIDER , Isabelle ANTOINE, Delphine GERGES, Joëlle GENIN,
Kerstin STAUDT, Nadia KNEBLER
(absentes: Claudine DUMONT, Bianca VIDOTTO, Fabienne KREMER, Sylvie STEINMETZ)

EQUIPE ÉDUCATIVE REMPLAÇANTE ZOLWER KANNERBUERG



1^{ère} rangée d.g.à d.: Françoise HEINZ, Colette EYSCHEN, Maria DA ROCHA
2^{ème} rangée d.g.à d.: Catherine FISCHBACH, Denise DOERFEL, Marion HAAS, Nadine FISCHER
(absente: Jeannette FLEGAR)

Amicale de la Maison Relais de la Commune de Sanem

Zanter 2001 fonctionnéiert bei eis an der Gemeng eng Maison Relais. Niewent hirer eigentlecher Zanter 2001 fonctionnéiert bei eis an der Gemeng eng Maison Relais. Niewent hirer eigentlecher Tâche, organiséiert d'Personal awer och regelméisseg Aktivitéiten, di iwver d'Betreiung vun de Kanner erausginn. Dëst kënnen Fester oder aner kulturell respektiv sportlech Organisatiounen sinn, déi sech net nëmmen un di ageschriwwen Kanner rücht, mä och un d'Elteren, Frënn a Bekannter, Awunner aus der Gemeng a.s.w...

Fir dës Aktivitéiten ze geréieren, hu sech am Joer 2008 eng Rëtsch Leit vum Personal zesummegevat, fir d'Amicale vun der Maison Relais (AMARE) ze grënnen. D'AMARE, déi keen Afloss op d'Gérance vun der Maison Relais u sech huet, plant esou eng ganz Rei vu Manifestatiounen, wéi d'Familljefest an der Maison Relais, e Chrëschtbasar, lokal Fester an deene verschiddenen Foyeren ouschert d'Gemeng. Doriwwer eraus organiséieren si och gréisser Aktivitéiten, wi z.B. e Solidaritéitslaf, Theateropféierungen oder hiren „intermaisonrelaischesen Aarschballtournéier“, en Tournoi deen an Tëschenzäit schonns eng national Renommee huet.

Bei dësen Manifestatiounen, kann d'AMARE och finanziell e Benefice maachen. Heimatt finanzéieren si weider Aktivitéiten, Ausfluch, Kolonien, Materialer,... fir d'Kanner aus der Maison Relais. Doriwwer gëtt awer och u Kanner geduecht, deenen et villäicht manner sou gutt geet: Verschidden Donen konnten esou u verschidden wohltäteg Organisatiounen iwverreecht ginn. Och wann d'Maison Relais u sech finanziell duerch de Support vun der Gemeng a Konventiounen mam lëtzebuerger Staat ofgeséichert ass, sou kann d'AMARE awer weider finanziell Moyenen ze Verfügung stellen, déi villäicht net elementar wichteg sinn, déi awer d'Qualitéit vun der Kannerbetreiung weider erhéicht.



Familljefest

Amicale de la Maison Relais de la Commune de Sanem

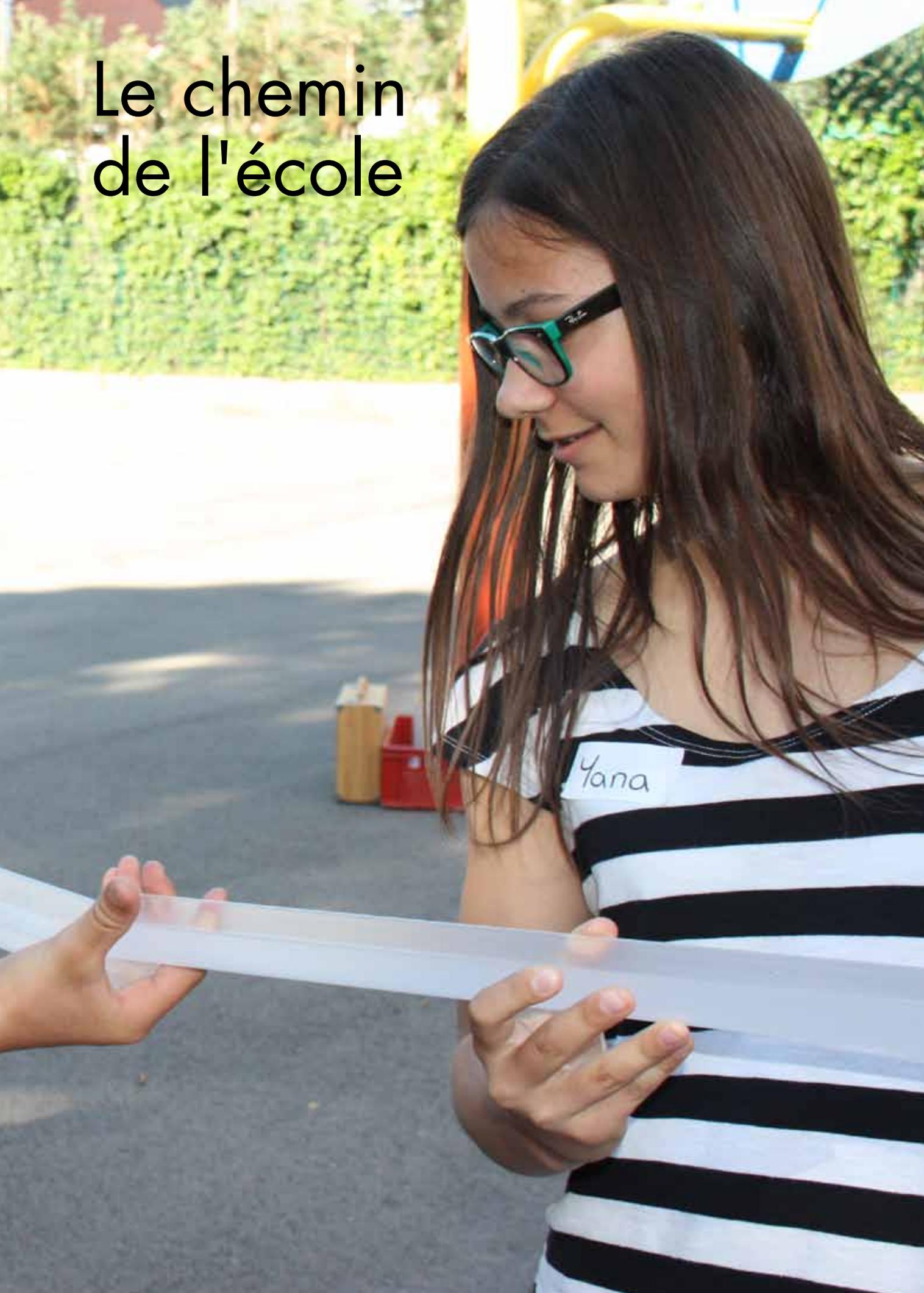


Aarschballturnier



Chrëschtbazar

Le chemin de l'école



Transport

Transport scolaire

Nous rappelons que, dans l'intérêt de leur propre sécurité et de celle des autres, tous les élèves doivent impérativement rester assis lors du transport scolaire!

Un surveillant d'autobus accompagne les enfants lors des trajets journaliers dans les bus scolaires et il assure le bon déroulement du transport. Le surveillant veille à ce que les enfants restent assis pendant le trajet et il intervient auprès des enfants en cas de besoin. L'administration communale se réserve le droit d'écarter temporairement les élèves dont le comportement est inadapté, les parents en seront informés par écrit.



Transport individuel

Nous faisons appel à la collaboration de tous les parents d'élèves afin de garantir la sécurité des enfants sur le chemin d'école ainsi que devant les bâtiments d'école même.

Le fait que des voitures soient stationnées devant l'école diminue la visibilité des enfants traversant la rue.

Nous prions tous les parents d'élèves d'éviter au maximum d'amener leurs enfants en voiture privée à l'école.

Si toutefois des parents doivent, pour une raison ou une autre, amener leurs enfants en voiture à l'école, nous les prions de stationner leur voiture dans les zones de stationnement autorisées.



Sans voiture à l'école

Beaucoup d'élèves sont amenés régulièrement à l'école en voiture.

Des situations dangereuses pour nos enfants devant les bâtiments scolaires en sont très souvent la conséquence fâcheuse.

Il existe certainement de temps en temps de réelles raisons pour amener ses enfants à l'école en voiture.

Mais le plus souvent c'est avant tout la force de l'habitude qui nous fait quotidiennement sortir la voiture.

Par l'action "Sans voiture à l'école", la Commune de Sanem souhaite inciter les enfants à renoncer davantage à la voiture comme moyen de transport scolaire. Nous faisons appel à vous pour que vous les y encouragiez!

Un gain pédagogique

- nos enfants apprennent à avoir un comportement responsable sur la route
- nos enfants deviennent des acteurs de la sécurité et de la protection de l'environnement
- nos enfants apprennent à réagir de manière autonome

Un gain de sécurité

- moins de stationnements gênants
- moins de trafic aux abords des écoles
- les accès à l'école deviennent plus sûrs
- ce sentiment de sécurité rassure les parents

Un gain écologique

- moins de pollution
- moins de bruit

Un gain pour la santé

- prévention de l'obésité
- promotion du développement intellectuel
- augmentation de la capacité de concentration
- renforcement du système immunitaire



Opgepasst!
Mär ginn
an d'Schoul

La sécurité des enfants d'abord!

Contribuons tous à l'augmentation de la sécurité des écoliers aux alentours des écoles !

En juin 2008, la commune de Sanem a lancé un projet nommé « Séchere Schoulwee ». Les enfants et les parents ont pu s'exprimer sur les dangers journaliers rencontrés sur le chemin de l'école. Cette étude a permis à la commune d'entamer des démarches pour améliorer la sécurité des enfants aux endroits critiques.

Dans cette optique, la rue de la Poste à Belvaux a été réaménagée, afin de garantir un passage pour piétons plus large.

Évitez d'amener les enfants à l'école en voiture!

Un danger tout aussi notoire provenant du comportement de certains parents d'élèves a été constaté.

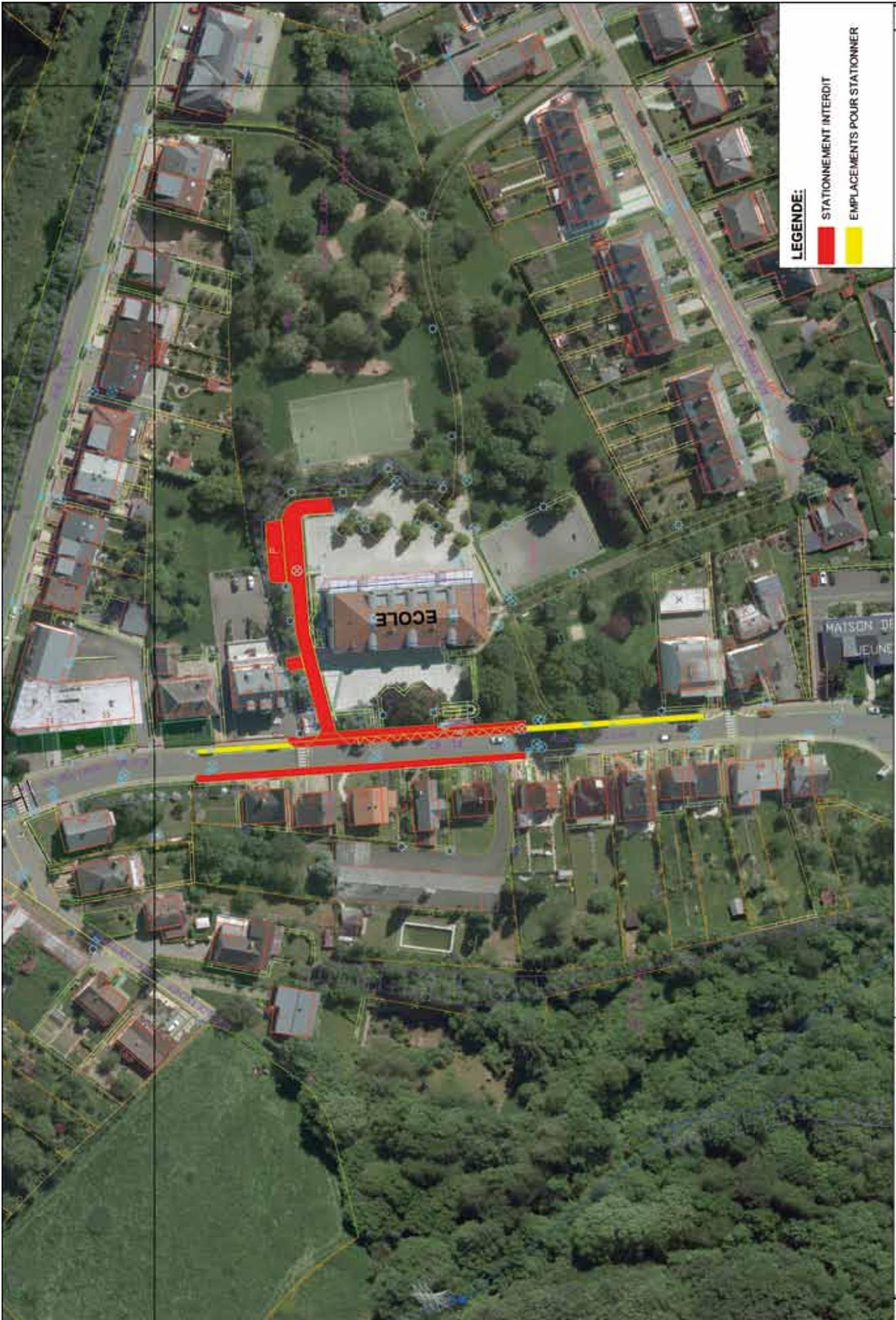
En effet, beaucoup de parents déposent leurs enfants en voiture devant les écoles de notre commune et les récupèrent à la fin des cours. Nombreux sont ceux qui ne respectent pas les règles du code de la route et de ce fait, mettent en danger leurs propres enfants et les enfants des autres.

Pour cela, nous invitons les parents à amener leurs enfants à l'école à pied, ce qui est avantageux écologiquement et socialement. Les enfants plus âgés pourraient faire le trajet à vélo. Chaque école dispose de nombreux râteliers prévus à cet effet et leur nombre peut être augmenté à tout moment en cas de besoin.

A tous les parents, qui pour des raisons personnelles sont obligés de déposer leurs enfants en voiture, nous attirons leur attention que sur les pages suivantes, des photos aériennes indiquent les différents sites d'écoles avec les emplacements de stationnements sécurisés et les endroits où le stationnement représente un danger pertinent pour les piétons.

«Que c'est cool d'aller à l'école à pied, à vélo ou en bus!»

Nous vous remercions d'avance pour votre soutien à l'amélioration de la sécurité des enfants autour de nos écoles.



LEGENDE:

STATIONNEMENT INTERDIT

EMPLACEMENTS POUR STATIONNER

ADMINISTRATION COMMUNALE DE SANEM

SITUATION DES EMPLACEMENTS DEVANT L'ECOLE 2000 A SOLEUVRE

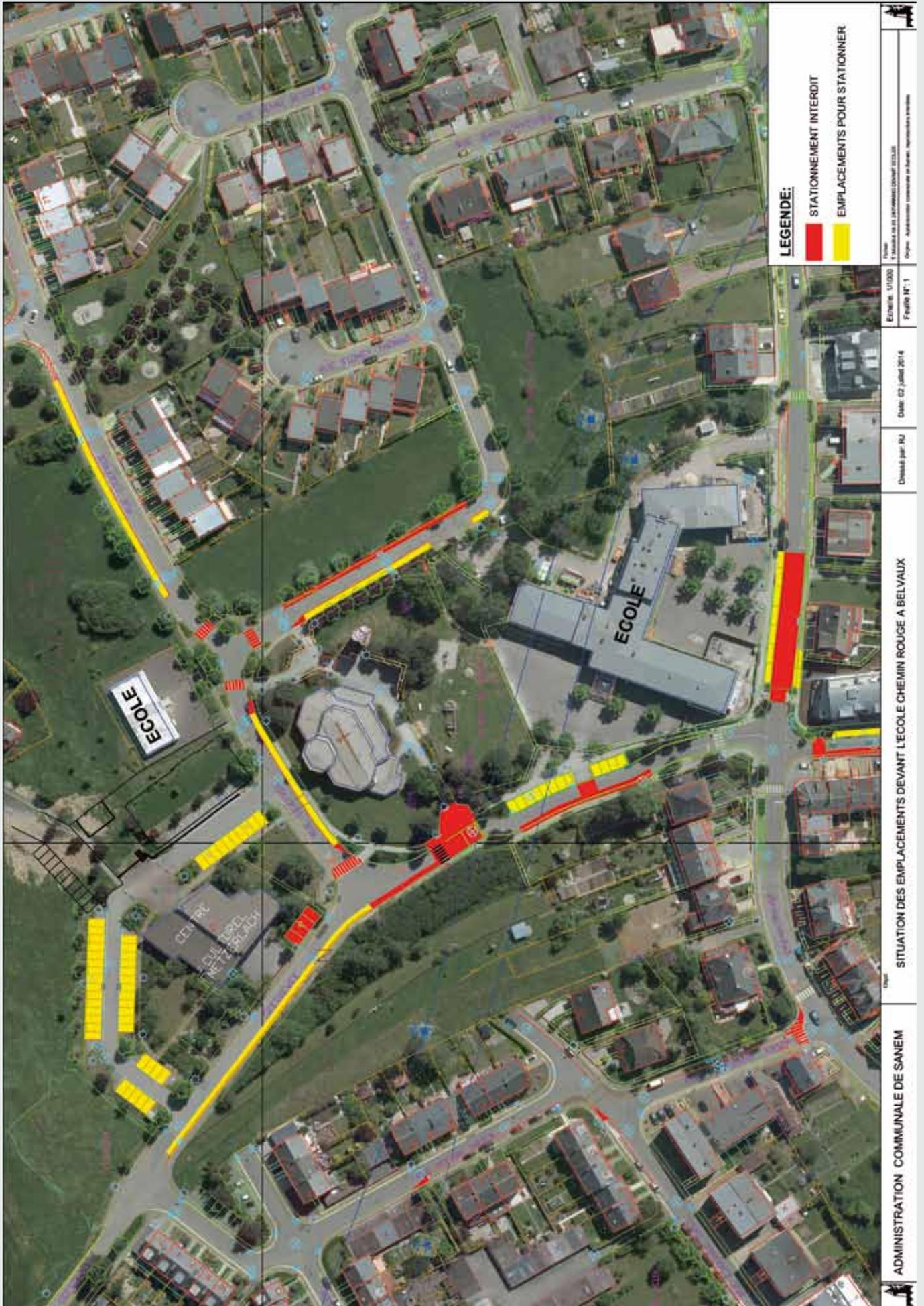
Dessiné par: RJL

Date: 02 juillet 2014

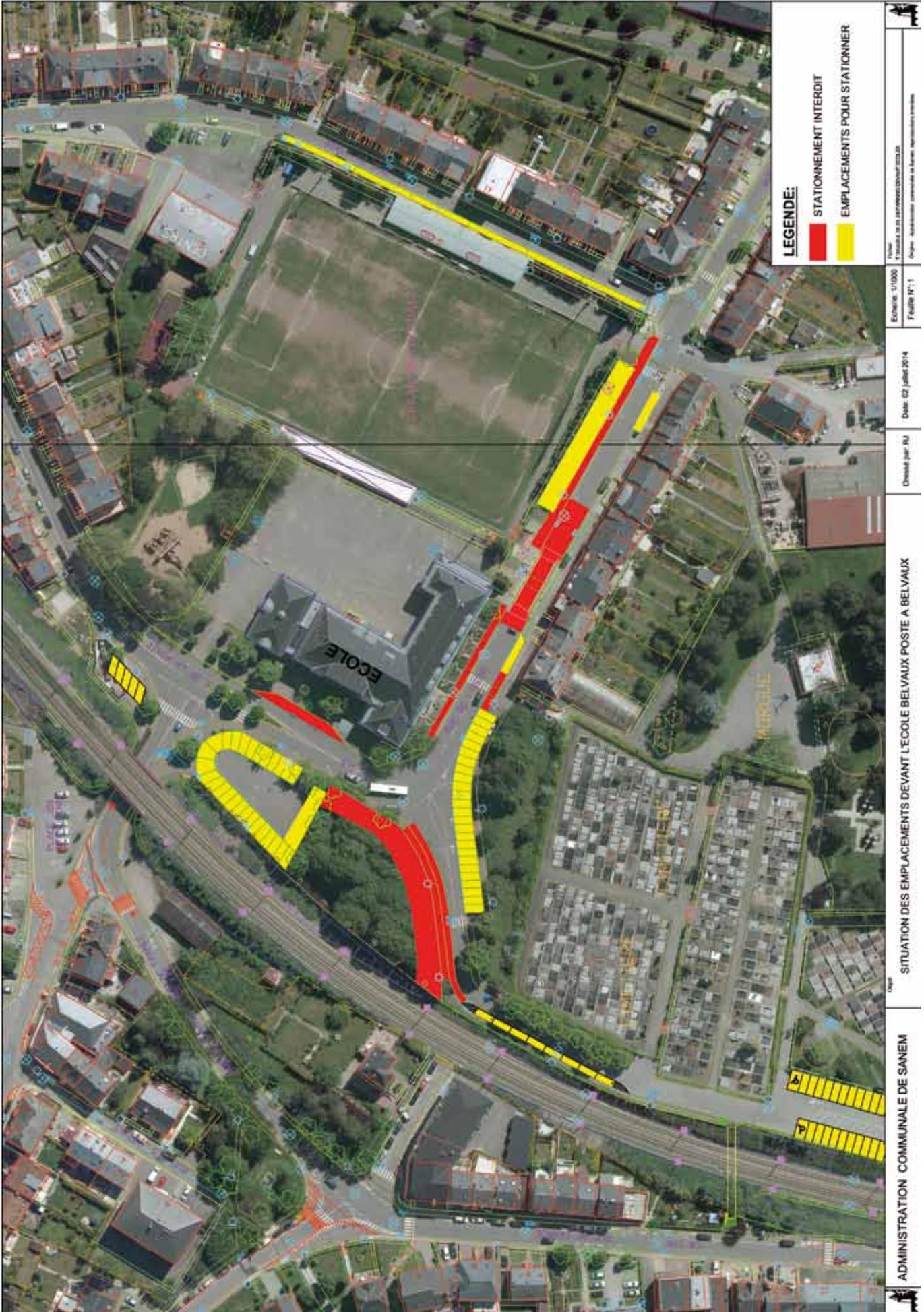
Échelle: 1/1000
Folios: 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 474, 475, 476, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526, 527, 528, 529, 530, 531, 532, 533, 534, 535, 536, 537, 538, 539, 540, 541, 542, 543, 544, 545, 546, 547, 548, 549, 550, 551, 552, 553, 554, 555, 556, 557, 558, 559, 560, 561, 562, 563, 564, 565, 566, 567, 568, 569, 570, 571, 572, 573, 574, 575, 576, 577, 578, 579, 580, 581, 582, 583, 584, 585, 586, 587, 588, 589, 590, 591, 592, 593, 594, 595, 596, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 606, 607, 608, 609, 610, 611, 612, 613, 614, 615, 616, 617, 618, 619, 620, 621, 622, 623, 624, 625, 626, 627, 628, 629, 630, 631, 632, 633, 634, 635, 636, 637, 638, 639, 640, 641, 642, 643, 644, 645, 646, 647, 648, 649, 650, 651, 652, 653, 654, 655, 656, 657, 658, 659, 660, 661, 662, 663, 664, 665, 666, 667, 668, 669, 670, 671, 672, 673, 674, 675, 676, 677, 678, 679, 680, 681, 682, 683, 684, 685, 686, 687, 688, 689, 690, 691, 692, 693, 694, 695, 696, 697, 698, 699, 700, 701, 702, 703, 704, 705, 706, 707, 708, 709, 710, 711, 712, 713, 714, 715, 716, 717, 718, 719, 720, 721, 722, 723, 724, 725, 726, 727, 728, 729, 730, 731, 732, 733, 734, 735, 736, 737, 738, 739, 740, 741, 742, 743, 744, 745, 746, 747, 748, 749, 750, 751, 752, 753, 754, 755, 756, 757, 758, 759, 760, 761, 762, 763, 764, 765, 766, 767, 768, 769, 770, 771, 772, 773, 774, 775, 776, 777, 778, 779, 780, 781, 782, 783, 784, 785, 786, 787, 788, 789, 790, 791, 792, 793, 794, 795, 796, 797, 798, 799, 800, 801, 802, 803, 804, 805, 806, 807, 808, 809, 810, 811, 812, 813, 814, 815, 816, 817, 818, 819, 820, 821, 822, 823, 824, 825, 826, 827, 828, 829, 830, 831, 832, 833, 834, 835, 836, 837, 838, 839, 840, 841, 842, 843, 844, 845, 846, 847, 848, 849, 850, 851, 852, 853, 854, 855, 856, 857, 858, 859, 860, 861, 862, 863, 864, 865, 866, 867, 868, 869, 870, 871, 872, 873, 874, 875, 876, 877, 878, 879, 880, 881, 882, 883, 884, 885, 886, 887, 888, 889, 890, 891, 892, 893, 894, 895, 896, 897, 898, 899, 900, 901, 902, 903, 904, 905, 906, 907, 908, 909, 910, 911, 912, 913, 914, 915, 916, 917, 918, 919, 920, 921, 922, 923, 924, 925, 926, 927, 928, 929, 930, 931, 932, 933, 934, 935, 936, 937, 938, 939, 940, 941, 942, 943, 944, 945, 946, 947, 948, 949, 950, 951, 952, 953, 954, 955, 956, 957, 958, 959, 960, 961, 962, 963, 964, 965, 966, 967, 968, 969, 970, 971, 972, 973, 974, 975, 976, 977, 978, 979, 980, 981, 982, 983, 984, 985, 986, 987, 988, 989, 990, 991, 992, 993, 994, 995, 996, 997, 998, 999, 1000

Ecole CHEMIN ROUGE

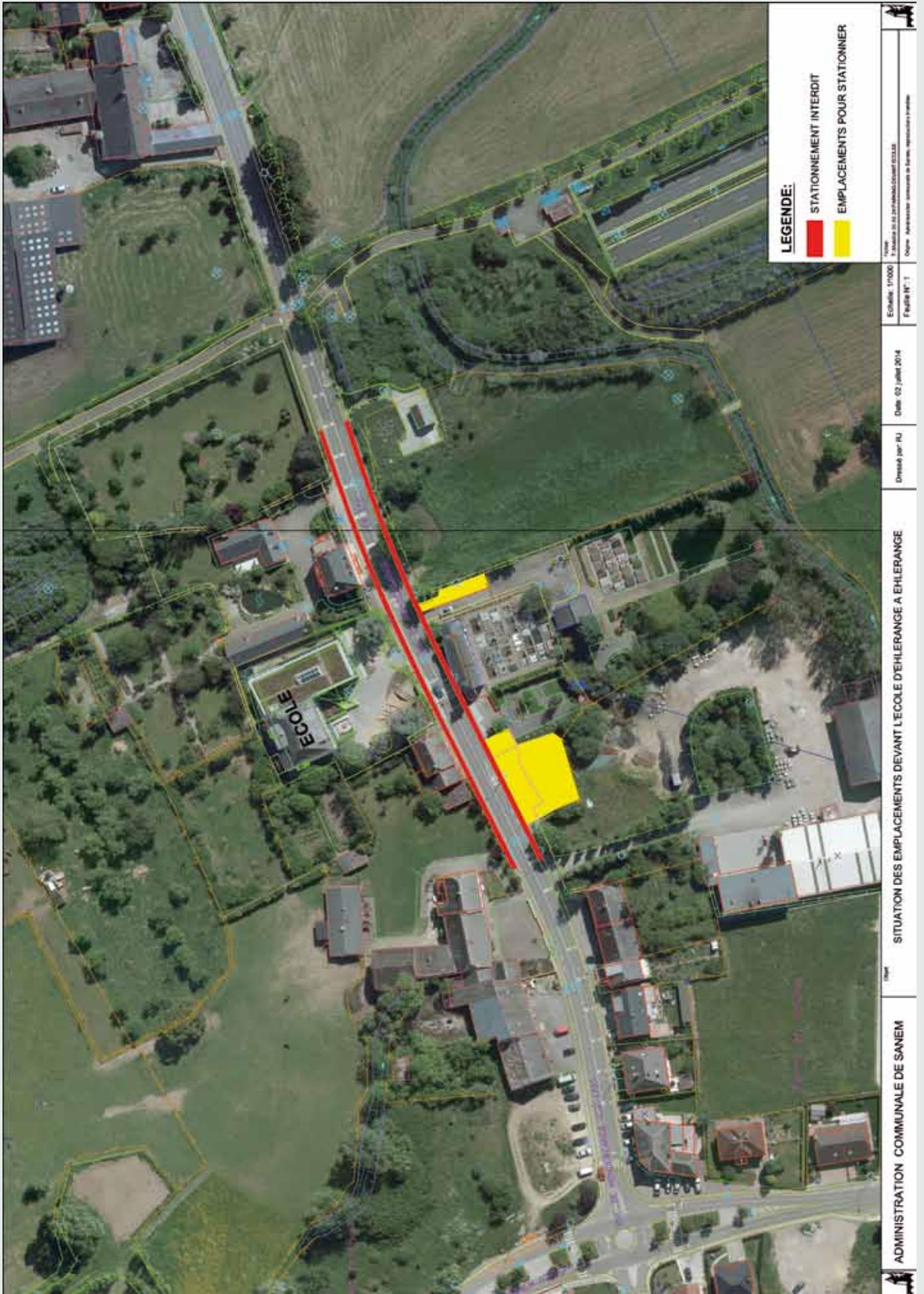
Le chemin de l'école



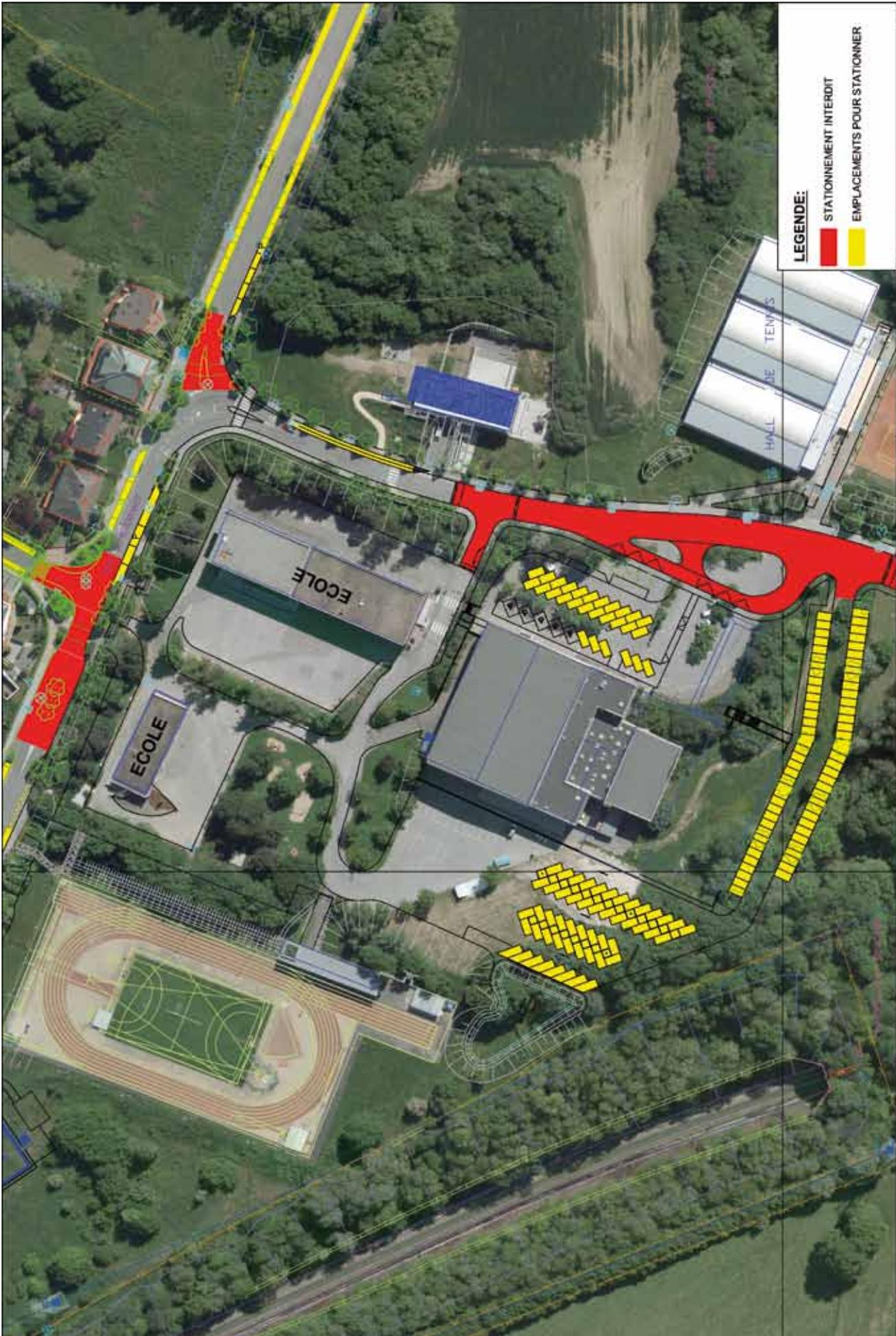
Ecole BELVAUX-POSTE



Ecole D'EHLERANGE



Ecole SCHEIERHAFF



LEGENDE:

■ STATIONNEMENT INTERDIT

■ EMBLEMES POUR STATIONNER

ADMINISTRATION COMMUNALE DE SANEM

SITUATION DES EMBLEMES DEVANT L'ECOLE SCHEIERHAFF A SOLEUVRE

Dessiné par RJJ

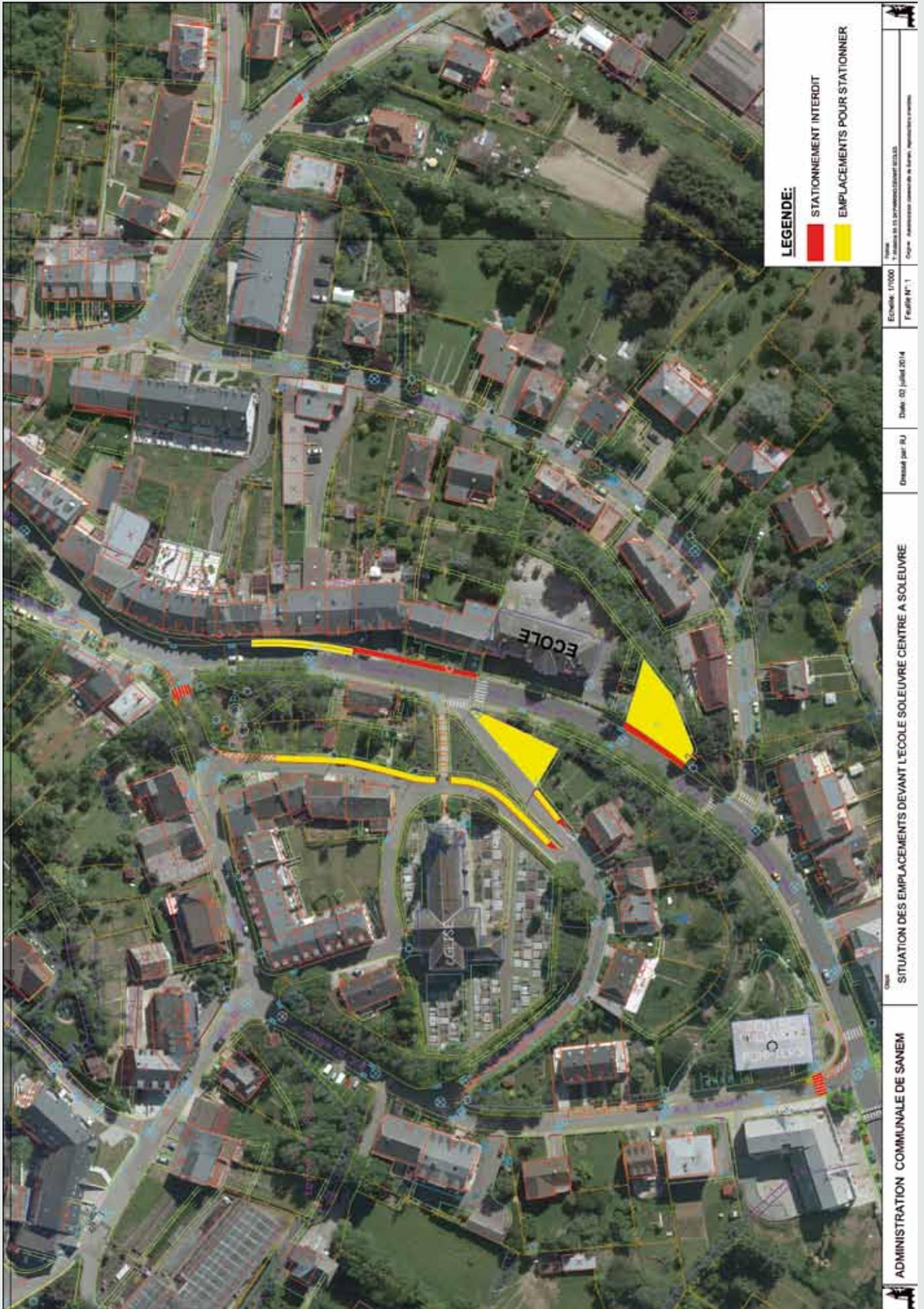
Date: 02 juillet 2014

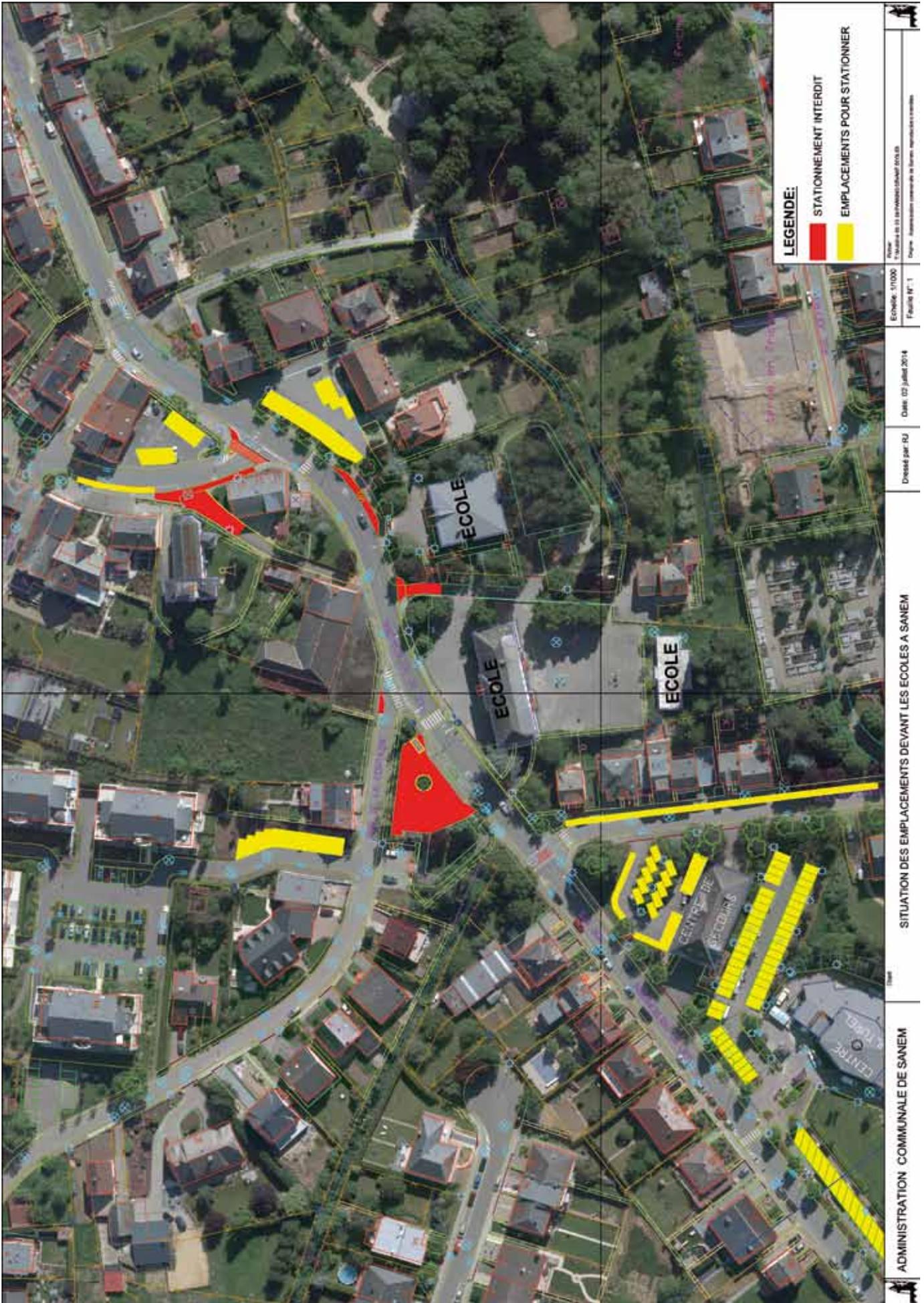
Echelle: 1/1000
Feuille N° 1

Plan
L'usage de la parcelle cadastrale
Plan: Administration communale de Sanem, représentée en son nom

Ecole SOLEUVRE-CENTRE

Le chemin de l'école





Ecoles communales

Bâtiments abritant les classes scolaires	Adresse Communication	Localités appartenant au ressort scolaire
Ecole Belvaux-Poste (BEP)	Rue de la Poste, 1 L-4477 Belvaux Tel: 59 26 25 Fax: 26 59 45 73 E-mail: bep@ecoles-sanem.lu www.ecoles-sanem.lu	Cycle 1 Cycle 2-4 Belvaux
Ecole Chemin-Rouge (CHR)	Chemin Rouge, 61 L-4480 Belvaux Tel: 59 46 83 Tel: 26 59 11 99 (pavillon) Tel: 26 59 20 20 (maison relais) Fax: 59 46 83 51 E-mail: chr@ecoles-sanem.lu www.ecoles-sanem.lu	Cycle 1 Cycle 2-4 Belvaux Soleuvre
Ecole de Sanem (SAN)	Rue de Niederkorn, 33 & 37 L-4990 Sanem Tel: 591529 (anc. bât) Fax: 26594576 (anc. bât.) T: 594298 (nouv. bât.) Fax: 59 42 97 (nouv. bât.) Tel: 595488 (pavillon) E-mail: san@ecoles-sanem.lu www.ecoles-sanem.lu	Cycle 1 Cycle 2-4 Sanem
Ecole d'Ehlerange (EHL)	Rue de Mondercange, 15a L-4381 Ehlerange Tel: 55 68 34 Fax: 26 55 16 28 E-mail: ehl@ecoles-sanem.lu www.ecoles-sanem.lu	Cycle 1 Cycle 2-4 Ehlerange
Ecole Scheuerhof (SCH)	Rue Scheuerhof, 3 L-4492 Soleuvre Tel: 59 30 26-1 Fax: 59 30 26-20 E-mail: sch@ecoles-sanem.lu www.ecoles-sanem.lu	Cycle 1 Cycle 2-4 Soleuvre Belvaux
Ecole Soleuvre 2000 (SOL)	Rue de Belvaux,45 L-4418 Soleuvre Tel: 59 40 05 Fax: 59 40 11 E-mail: sol@ecoles-sanem.lu www.ecoles-sanem.lu	Cycle 2-4 Soleuvre
Ecole Soleuvre-Centre (SOL)	Rue Prince Jean, 12 L-4463 Soleuvre Tel: 26 59 01 70 E-mail: zolwer2000.soleuvre@ecole.lu www.ecoles-sanem.lu	Cycle 1 Soleuvre

